Contrat de Rivière Calavon-Coulon

- Bilan à mi-parcours -

Mars 2018

Qualité

Milieux naturels

Gestion du risque inondation

Ressource en eau

Gouvernance et communication

REALISATION : Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon Coulon

Secrétariat technique : Maison du PNR du Luberon
Place Jean Jaurès
84400 APT

Partenaires du contrat

Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon

Calavon-Coulon : le deuxième Contrat de Rivière

Thématiques

Qualité des eaux

Milieux naturels

Risques et gestion physique

Ressource en eau

Objectifs principaux

- Atteindre le bon état des eaux
- Satisfaire les différents usages
- Protéger les populations
- Poursuivre les avancées du 1er Contrat (2003-2010).

Documents

Outils

GOUVERNANCE : Assurer la mise en œuvre et le suivi pérennes des actions
COMMUNICATION : Développer une culture commune de la rivière et des milieux

Un Engagement Partagé

COMMENT
80 actions

DUREE
5 ans avec un réajustement des actions à mi-parcours

OÙ
sur l'ensemble du bassin versant

COUT
41.5 Millions d'€ HT (estimation 2015) dont :
- 40% pour l'amélioration de la qualité des eaux
- 35% pour la gestion des inondations

QUI
- Plus de 10 Maîtres d'ouvrage différents
- 1 organe décisionnel : le Comité de rivière
- 1 animateur de la démarche : le SIRCC

SIRCC
Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon

60, place Jean Jaurès • BP 122 • 84404 APT cedex
Tél. 04 90 04 42 27 • www.sircc.fr

Photographies : © SIRCC
Conception graphique : SIRCC / Eugénie Bronze

Apt | Les Beaumettes | Bonnieux | Cabrières d'Avignon | Cabrières d'Apt | Castellet | Cavaillon | Céreste | Gargas | Gignac | Gordes | Goult | Lagnes | Lacoste | Lioux | Maubec | Ménerbes | Montfuron | Murs | Oppède | Oppedette | Robion | Roquemaure | Rustrel | Saignon | Saint-Pantaléon | Saint-Martin-de-Castillon | Saint-Saturnin-lès-Apt | Sérignan-du-Comtat | Les Taillades | Viens | Villars

SOMMAIRE

1. Préambule 5

2. Rappel du contexte 7

2.1. Présentation du bassin versant 7

2.2. Problématiques et enjeux du territoire 9

3. Le cadre du contrat de rivière du Calavon-Coulon 10

3.1. L'historique de la démarche 10

3.2. Les acteurs 11

3.2.1. Le Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon – Coulon 11
3.2.2. Le comité de rivière 11
3.2.3. Le Parc Naturel Régional du Luberon 12
3.2.4. Les maîtres d'ouvrage en charge des actions du contrat 12
3.2.5. Les partenaires techniques et financiers 12

3.3. Motivations pour un second contrat de rivière 13

3.4. Une clarification des compétences 13

4. Le contenu du contrat de rivière 14

4.1. Les objectifs du contrat de rivière du Calavon-Coulon 14

4.2. Correspondances avec les attentes du SDAGE 14

4.3. Le contenu du contrat 15

4.3.1. Le nombre d'actions en 2015 15
4.3.2. Les montants prévisionnels 15
4.3.3. Répartition par année 16
4.3.4. Répartition par financeurs 17

5. Bilan technique et financier 18

5.1. Volet A1 – Qualité des eaux 19

5.1.1. Avancement technique et financier 19
5.1.2. Cohérence avec le PDM et les partenaires financiers 22
5.1.3. Synthèse 25

5.2. Volet B1 – Milieux naturels 26

5.2.1. Avancement technique et financier 26
5.2.2. Cohérence avec le PDM et les partenaires financiers 31
5.2.3. Synthèse 34

5.3. Volet B2 – Prévision, prévention et gestion des inondations 35

5.3.1. Avancement technique et financier 35
5.3.2. Cohérence avec le SAGE 38
5.3.3. Synthèse 39

5.4. Volet B3 – Gestion quantitative de la ressource en eau 40

5.4.1. Avancement technique et financier 40
5.4.2. Cohérence avec le PDM et les partenaires financiers 43
5.4.3. Synthèse 45

5.5. Volet C – Gouvernance et communication 46
5.5.1. Avancement technique et financier 46
5.5.2. Cohérence avec le PDM et les partenaires financiers 48
5.5.3. Synthèse 49

6. Bilan général – Synthèse et perspectives 50

6.1. Etat d'avancement des actions du contrat 50

6.2. Perspectives 51

1. PREAMBULE

Le contrat de rivière du Calavon – Coulon a été signé le 08 octobre 2015.

Pour mémoire le contrat a été signé pour 6 ans (2015-2020) et traite des cinq thématiques suivantes :

- Qualité de l'eau
- Milieux naturels
- Risque inondations
- Ressource en eaux (approche quantitative)
- Animation et communication

Il a fait l'objet chaque année (2016 et 2017) d'un bilan technique et financier présentant les principales actions réalisées et les dépenses engagées.

Ce bilan à mi-parcours est un constat qui a pour objectifs :

- ✓ Evaluer le taux d'engagement technique et financier des actions programmées dans la première moitié du Contrat,
- ✓ Vérifier le bon avancement des objectifs prioritaires, notamment au regard du SDAGE,
- ✓ Identifier les problématiques rencontrées pour engager les actions et ainsi ajuster ou compléter les moyens prévus pour faciliter la conduite de la seconde moitié du Contrat,

Il est à noter que les actions inscrites dans le contrat pour l'année 2015 sont reportées à 2016 du fait d'un retard de mise en œuvre du contrat. Ce retard est lié à la difficulté d'obtenir l'engagement des partenaires financiers, l'année 2015 étant une année d'élection départementale et régionale. De fait, les actions inscrites au contrat sont décalées d'un an, certaines actions ont toutefois pu bénéficier d'un commencement anticipé.

D'une manière générale, la planification réalisée peut varier en fonction des opportunités.

Le détail du bilan par action est indiqué dans le tableur Excel joint.

Le contrat est prévu en deux temps avec un bilan à mi-parcours fin 2018.

Ce bilan constitue une photographie de l'avancement du contrat à mi-parcours. Le reste de l'année 2018 constituera la phase « perspectives » du bilan. Elle sera consacrée à la rencontre des maîtres d'ouvrages afin de définir avec eux, les actions programmées en phase 2 avant validation en CLE. Ce sera notamment l'occasion :

- ✓ D'adapter les indicateurs de suivi des actions,
- ✓ D'ajuster le programme prévisionnel sur la deuxième moitié du contrat :
  - En tenant compte des actions prévues mais non complètement réalisées durant les trois premières années,
  - En intégrant les conclusions des études et investigations préalables conduites durant la première moitié du Contrat et ayant permis de programmer de nouvelles fiches actions ou de les modifier.
- ✓ De renouveler l'engagement des partenaires techniques et financiers au regard de la seconde partie de programme ainsi validée.

2. RAPPEL DU CONTEXTE

2.1. Présentation du bassin versant

Le Calavon, également appelé Coulon dans son cours inférieur, est le dernier affluent rive droite de la Durance. Il prend sa source à Banon et se jette dans la Durance à Cavaillon après un parcours de 84 Km.

Son bassin versant est délimité par les Monts Vaucluse et la Montagne de Lure au Nord et par le massif du Luberon au Sud (cf. Figure 1). Le système karstique qui compose sa partie nord, rend son fonctionnement complexe. En effet, selon son état de saturation, la surface contribuant à alimenter le Calavon-Coulon peut varier librement entre 550 et 1000 km² et avoir ainsi des conséquences tout aussi variables sur les phénomènes de crues.

Le périmètre du Contrat de Rivière couvre l'essentiel du bassin versant topographique du Calavon-Coulon, et concerne **33 communes** : 28 dans le département de Vaucluse et 5 dans les Alpes-de-Hautes Provence.

Figure 1 : Situation géographique du bassin versant du Calavon Coulon et périmètre du contrat de rivière

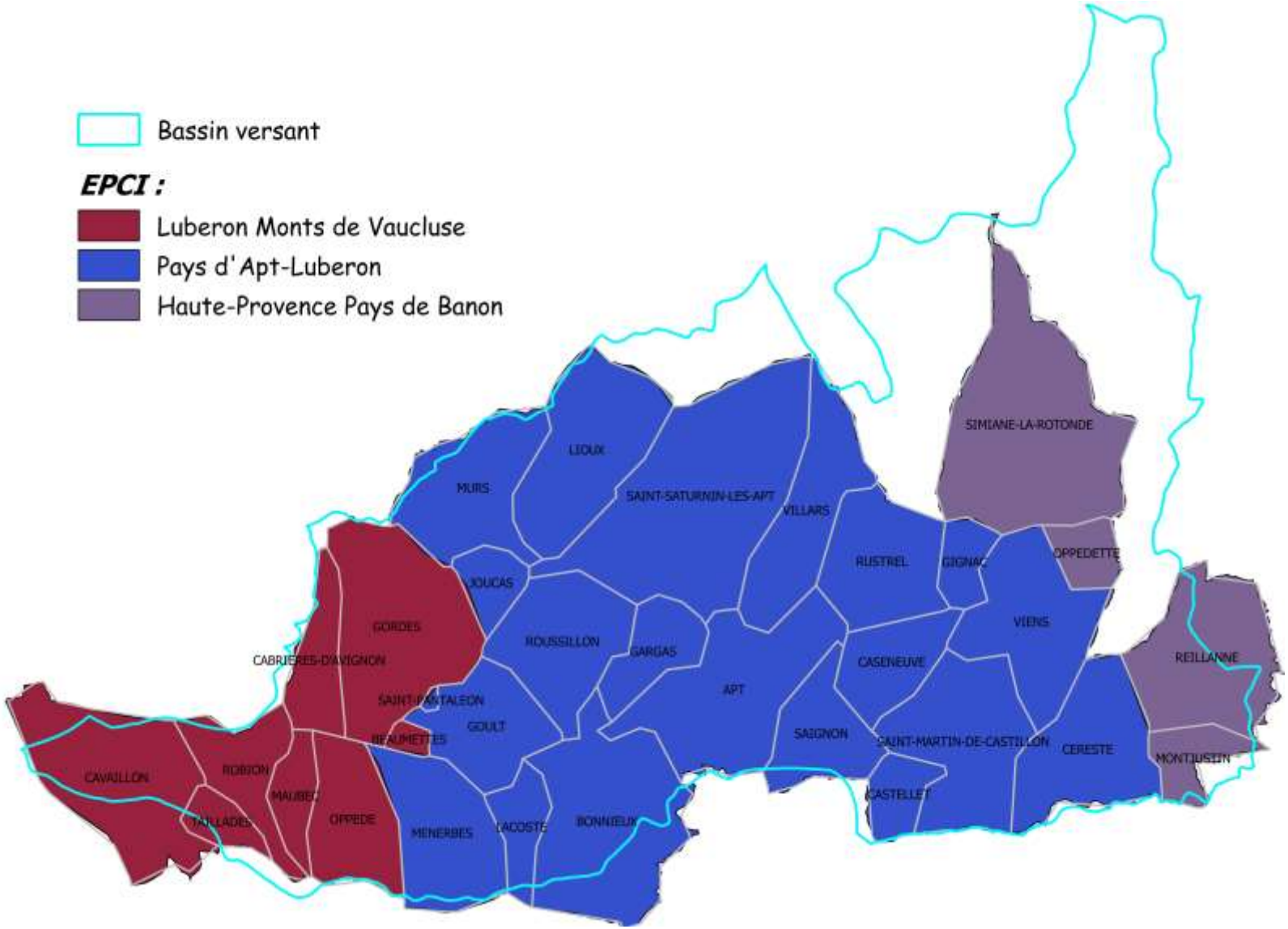

Figure 2 Limites administratives et découpage géographique du bassin versant du SIRCC

En 2010, la population totale des communes concernées par le bassin versant est d'environ 71 800 habitants.

Sur le périmètre du Contrat de rivière, la population est estimée à environ **65 000 habitants**. Après une très forte augmentation dans les années 1960, la démographie reste en augmentation limitée sur l'ensemble des communes du territoire. Les plus fortes augmentations sont localisées dans la vallée du Calavon, notamment sur les villes importantes (Apt, Cavaillon...) et sur les communes de taille moyenne au niveau du bassin d'Apt et de la Plaine de Cavaillon (Saint-Martin-de-Castillon, Viens, Céreste, Cabrières-d'Avignon...).

Les **principales agglomérations sont Apt et Cavaillon**. Ces deux communes représentent à elles seules **51% de la population totale**. La densité de population est donc la plus importante au centre du bassin versant (zone urbaine et péri-urbaine d'Apt) et en aval (Cavaillon et périphérie).

2.2. Problématiques et enjeux du territoire

L'état initial de l'environnement peut être synthétisé de la façon suivante :

- ✓ Le bassin versant du Calavon est peu urbanisé ; les surfaces naturelles et agricoles occupent l'essentiel du territoire. Les zones urbaines se répartissent principalement autour d'Apt et dans la plaine Cavaillonnaise,

- ✓ Le bassin du Calavon-Coulon présente des cours d'eau au régime hydrologique typiquement méditerranéen avec des étiages sévères, jusqu'à l'assec prolongé sur de longs linéaires, du fait de la nature des terrains traversés (calcaires karstiques, champs de fractures),

  A ces déficits hydrologiques naturels, s'ajoute une forte demande en eau domestique et agricole se traduisant par des prélèvements en eau de surface ou dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau sur l'amont du bassin versant. Cela renforce les déséquilibres entre la demande et l'offre et rend le bassin totalement dépendant de ressources extérieures.

- ✓ La qualité des eaux superficielles sur le bassin versant s'est améliorée suite à la mise en œuvre de travaux d'assainissement, pour les eaux usées domestiques, industrielles et agro-alimentaires. Cette qualité reste toutefois très instable, étroitement dépendante de l'hydrologie (faibles capacités de dilution et d'autoépuration liées aux faibles débits d'étiages).

  Les suivis et bilans montrent en effet des dégradations persistantes en différents points du bassin versant, associées à des pollutions ponctuelles (stations d'épuration, effluents industriels ou agroalimentaires…) et/ou diffuses (nitrates, phosphore, pesticides…).

- ✓ Sur le bassin versant du Calavon-Coulon, les crues sont torrentielles, soudaines et brutales. Les dynamiques de débordements sont conditionnées par les caractéristiques physiques du bassin versant (topographie essentiellement) : faibles dans les secteurs resserrés et importants en plaine. Les activités humaines et leurs aménagements conduisent, dans certains cas, à amplifier les risques liés aux inondations (ruissellement pluvial intensifié par l'imperméabilisation, zones inondables habitées, contraintes aux écoulements…). Sur le bassin, les risques identifiés sont très forts mais restent localisés sur la plaine aval et du bassin Aptésien.

- ✓ Le bassin du Calavon-Coulon offre une mosaïque de milieux naturels riches et variés : espaces forestiers, milieux ouverts ou milieux aquatiques, présentant un fort intérêt patrimonial qu'il convient de préserver.

  De nombreux inventaires, classements réglementaires et/ou démarches contractuelles (zone de Valeur Biologique Majeure de la Charte du Parc, ZNIEFF de type 1, classement Espace Naturel Sensible, Natura 2000) soulignent l'intérêt majeur de ces milieux et notamment des cours d'eau avec principalement le Calavon sur l'ensemble de son linéaire et ses affluents en amont d'Apt.

  Concernant les cours d'eau, en particulier le Calavon-Coulon, l'atteinte du bon état écologique nécessite, dans un premier, temps le rétablissement d'un débit d'étiage naturel non influencé et la limitation stricte des rejets polluants. Les efforts fournis ces dernières années dans ces domaines ont montré les importantes et rapides capacités de régénération du cours d'eau.

Ainsi, sur la base de ces enjeux, le comité de rivière (la CLE) a identifié les 7 enjeux qui ont ensuite guidé l'élaboration du contrat de rivière :

- ✓ Ressource en eau : « Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir »,

- ✓ Qualité des eaux « Poursuivre l'amélioration de la qualité pour atteindre le bon état des eaux, des milieux aquatiques et satisfaire les usages »,

- ✓ Crues et gestion physique des cours d'eau « Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d'eau »,

- ✓ Milieux naturels paysages et patrimoine :
  - « Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, tout en tenant compte des enjeux locaux »,
  - « Faire connaître et mettre en valeur les patrimoines naturels et culturels liés à l'eau »

- ✓ Gouvernance et communication :
  - « Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du SAGE »,
  - « Développer une culture commune de la rivière et des milieux ».

3. LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE DU CALAVON-COULON

3.1. L'historique de la démarche

La gestion de l'eau sur le bassin du Calavon-Coulon est assurée depuis 1995 par un SAGE porté par le PnrL et approuvé par arrêté préfectoral le 10 avril 2001. Cet outil s'est concrétisé en 2003 par la signature d'un premier contrat de rivière.

Initialement animateur du volet inondations (B2) depuis sa création en décembre 2006, le SIRCC a, en 2012, pris en charge l'animation de la totalité du contrat de rivière.

Le bassin du Calavon-Coulon bénéficie donc d'un cadre spécifique intégrant ces deux structures.

Dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI, entrée en vigueur le 1er Janvier 2018, le SIRCC a lancé une étude SOCLE visant à identifier l'attribution des différents volets de la GEMAPI à ces deux structures. Ainsi, des remaniements dans l'identification des maîtres d'ouvrages de certaines actions de ce 2ème contrat pourront être faits à la suite de ce bilan à mi-parcours.

Dans ce contexte, le SAGE est le cadre au sein duquel se conçoit, s'édicte et s'applique la politique et la stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant.

Le Contrat de rivière est l'outil opérationnel permettant la mise en œuvre des priorités du SAGE (études, travaux…).

Le **PAPI** constitue le volet risque et gestion physique du Contrat de rivière. Le schéma suivant illustre l'articulation des trois démarches entre elles.

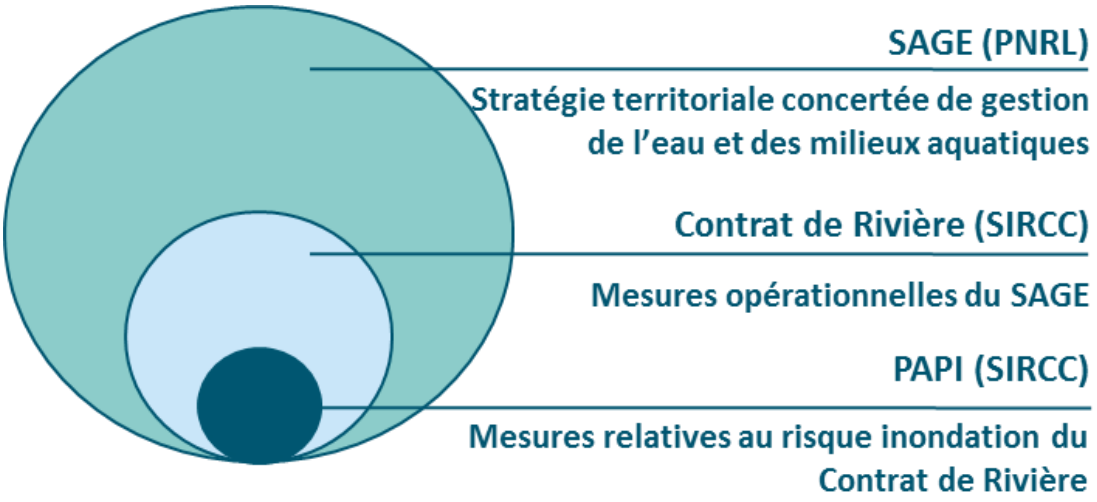

3.2. Les acteurs

L'élaboration du contrat de rivière bénéficie du dispositif de concertation mis en place dans le cadre de la révision du SAGE.

3.2.1. Le Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon – Coulon

Le syndicat est la structure porteuse du contrat de rivière. Il est aussi maître d'ouvrage de différentes actions constituant en partie les volets milieux naturels, risques et gestion physique ainsi qu'animation et communication.

3.2.2. Le comité de rivière

Le contrat de rivière se situe sur un territoire SAGE, ainsi la CLE fait office de comité rivière et assure le pilotage du contrat de rivière. Composée de trois collège (élus, usagers, administration), la CLE du Calavon-Coulon a pour rôle de d'orienter et de valider le contrat de rivière. Elle est garante du suivi et de la mise en œuvre du contrat. Une réunion plénière de la CLE permet, chaque année, de présenter l'avancement des actions et de réorienter le programme.

Son bureau permet la mise en œuvre d'un suivi plus poussé du déroulement du contrat.

3.2.3. Le Parc Naturel Régional du Luberon

Il assure l'animation du SAGE ainsi que la démarche Natura 2000 sur le bassin. Son périmètre englobe l'ensemble des 33 communes adhérentes au SIRCC à l'exception de Simiane-la-Rotonde et Castellet.

Il est naturellement associé étroitement à l'ensemble des instances et groupes de travail mis en œuvre pour l'élaboration du contrat de rivière et intervient conjointement au SIRCC dans l'animation du contrat.

Il est également maître d'ouvrage de nombreuses actions du contrat portant sur les thématiques qualité des eaux, milieux naturels et patrimoine, gestion de la ressource en eau, animation et communication.

3.2.4. Les maîtres d'ouvrage en charge des actions du contrat

Au-delà de l'implication du SIRCC et du PnrL, la maîtrise d'ouvrage des actions du contrat implique de nombreux acteurs. Il s'agit à la fois :

- De communes, notamment pour les actions impliquant directement leurs territoires.
- De communautés de communes, principalement la nouvelle Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) pour les volets assainissement et ressource en eau.
- Des chambres d'agriculture des départements de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence pour les volets qualité et ressource en eau.
- Du CEN PACA pour certaines actions portant sur les zones humides du territoire.
- De la SAFER par le biais de conventions existantes et concernant les veilles foncières.
- Du SCoT de Cavaillon Coustellet Pays de Sorgues qui regroupe 8 communes du bassin et du futur SCoT du Pays d'Apt Pont Julien (21 communes du bassin) pour l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme.
- Des fédérations de pêche, notamment concernant les aspects milieu ;

3.2.5. Les partenaires techniques et financiers

La politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant bénéficie depuis de longues années de l'accompagnement des partenaires suivants impliqués dans l'élaboration du contrat de rivière :

- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse ;
- L'Etat, représenté par les services de la DDT du Vaucluse et de la DREAL PACA ;
- La Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Les Départements du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence ;
- Le Service de Prévision des Crues Grand Delta ;
- Les Chambres d'agriculture du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence ;
- Les 33 communes du périmètre du contrat ;
- Les ASA ;
- Les fédérations de pêche ;
- Les associations de protection de l'environnement.

3.3. Motivations pour un second contrat de rivière

Une étude bilan à l'issue du premier contrat a permis d'avoir une vision sur les actions menées et de mettre en évidence l'opportunité de poursuivre la gestion de la ressource à l'échelle du bassin au moyen d'un second SAGE et d'un second Contrat de Rivière en identifiant les axes d'études à privilégier dans ce dernier :

- **Gestion de la ressource** : les actions de réduction de la consommation d'eau potable ont permis une réelle baisse des consommations lors du premier contrat. En revanche, le bilan sur les besoins en eau agricole fut plus mitigé
- **Risque et gestion physique** : cet enjeu, qui reste prioritaire, doit permettre la définition d'actions principalement sur la moyenne vallée du Calavon, s'appuyant sur le PAPI et sur l'étude de délimitation de l'espace de mobilité du cours d'eau finalisée en 2013
- **Qualité des eaux** : certains points noirs subsistent malgré d'importantes avancées. Un effort doit être fait sur la détermination d'indicateurs permettant d'évaluer les retombées des actions entreprises.
- **Milieu naturel et patrimoine** : des plans de gestion ont été mis en place sur des zones d'intérêt sans pour autant concerner l'ensemble des zones qui aurait dû en bénéficier. Un nouveau contrat doit permettre de reprendre ces plans de gestion.
- **Gouvernance et communication** : le portage par le SIRCC du 2nd contrat implique une collaboration étroite entre le PnrL et le SIRCC afin de mener des actions cohérentes et d'assurer l'animation et la coordination de la CLE.

3.4. Une clarification des compétences

Dans le contexte de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, le Syndicat de Rivière a engagé début 2017, en collaboration avec le Parc du Luberon et l'EPTB Durance, une étude SOCLE (Schéma d'Organisation des Compétences Locales sur l'Eau).

Cette étude vise à définir les modalités d'exercice de la compétence par le SIRCC et le Parc au regard de leurs missions actuelles, reformuler l'objet statutaire du Syndicat en langage GEMAPI et équilibrer la représentation des EPCI au sein des comités syndicaux.

Le schéma pressenti à ce jour sur le territoire du Calavon est le transfert de l'ensemble de la compétence GEMAPI par les EPCI au SIRCC et délégation/conventionnement de la gestion des zones humides du SIRCC vers le PnrL.

Le travail avec les partenaires et EPCI va se poursuivre courant 2018 afin d'être opérationnel mi 2019.

4. LE CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE

4.1. Les objectifs du contrat de rivière du Calavon-Coulon

En adéquation avec la structuration du SAGE Calavon-Coulon, chaque enjeu a été décliné en objectif général, sous-objectif et actions.

La stratégie retenue pour ce second contrat repose ainsi sur le regroupement des 7 enjeux en 3 Volets et 6 « sous/volets », en cohérence avec la stratégie adoptée pour le SAGE :

Volets		Enjeux
Volet A	Qualité des eaux	Poursuivre l'amélioration de la qualité pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages
Volet B	B1 : Gestion et valorisation des milieux naturels	Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, tout en tenant compte des usages locaux
	B2 : Prévision, prévention et gestion des inondations	Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d'eau
	B3 : Gestion quantitative de la ressource en eau	Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir
Volet C	C1 : Gouvernance et suivi	Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du SAGE et du Contrat de Rivière Calavon- Coulon
	C2 : Communication, sensibilisation	Développer une culture commune de la rivière et des milieux

4.2. Correspondances avec les attentes du SDAGE

Volet A : ce volet intègre tous les types de pollution et répond ainsi aux orientations fondamentales OF-5C et OF-5D ciblant le bassin du Calavon comme nécessitant respectivement une action renforcée de réduction des rejets de substances dangereuses et réduction des émissions de pesticides

Volet B1 : le contrat répond aux dispositions 6A-01, 6A-02 et 6A08 à 6A-10 du SDAGE relatives au bon fonctionnement des boisements alluviaux et à la non dégradation du fonctionnement et de l'état des milieux aquatiques. Il intègre également la protection des zones humides en lien avec la disposition 6B-01 et l'OF n°6B du SDAGE « Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides ».

Volet B2 : Au regard du SDAGE RM 2010-2015, cette stratégie répond aux dispositions 8-01, 8-02, 8-04, 8-06 relatives à la réduction de l'aléa, à la disposition 8-07 visant la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, à la disposition 8-08 relative réduction de la vulnérabilité des biens déjà exposés, à la disposition 8-03 sur la limitation des ruissellements à la source.

Enfin, le Contrat de rivière décline un objectif général « Développer la connaissance et transmettre une culture du risque » qui regroupe diverses dispositions d'amélioration des connaissances sur le risque, de sensibilisation au risque, et d'amélioration de la prévision, de l'alerte et de la gestion des crises qui répondent aux dispositions 8-09 à 8-11 du SDAGE.

Volet B3 : Ces différentes dispositions sont cohérentes avec le programme de mesures décliné sur le bassin versant ; la stratégie est ainsi ambitieuse en réponse au ciblage du bassin versant comme nécessitant une résorption du déséquilibre quantitatif

4.3. Le contenu du contrat

4.3.1. Le nombre d'actions en 2015

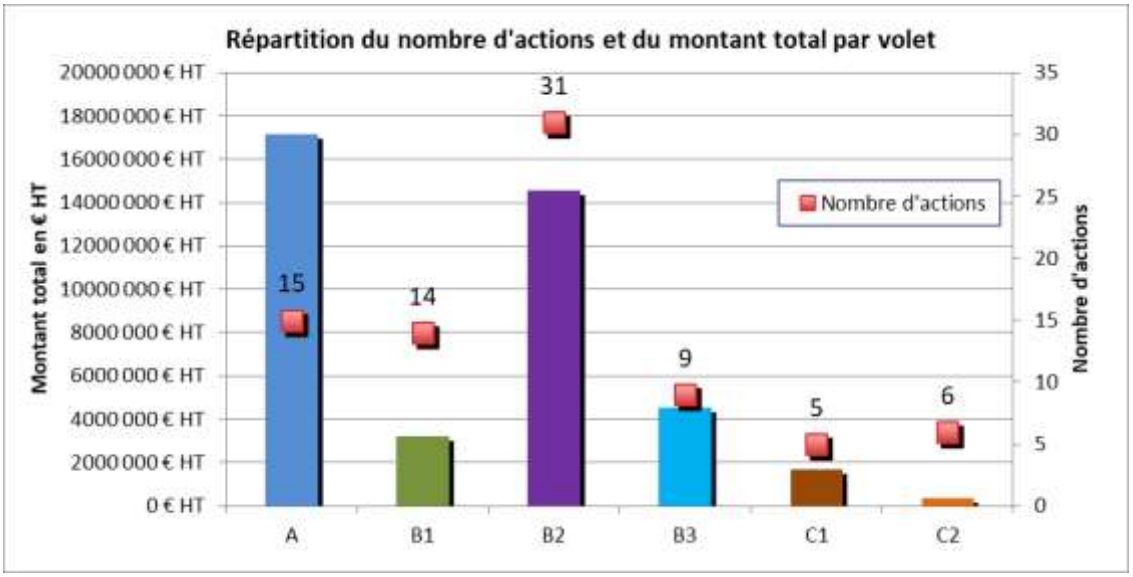

Lors de son élaboration, ce second contrat de rivière se décline donc en 13 objectifs et 80 actions, dont 31 correspondant au volet B2 sont menées essentiellement dans le cadre du PAPI.

4.3.2. Les montants prévisionnels

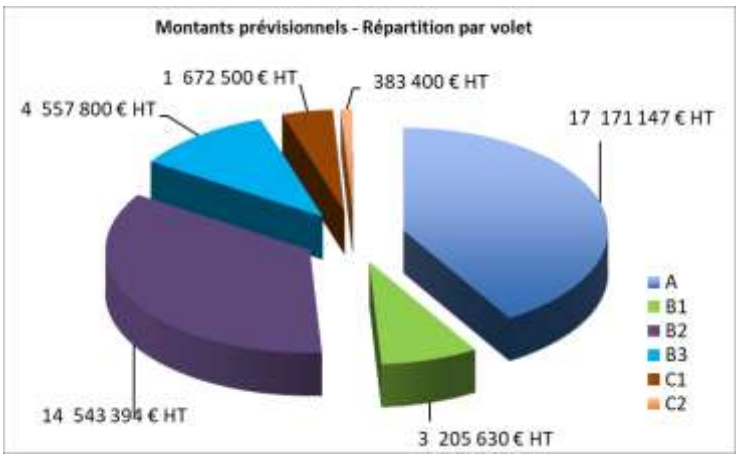

Un montant prévisionnel total d'environ 41 500 000 d'€ HT pour l'ensemble des volets, dont 14,5 M. d'€ pour le volet B2

4.3.3. Répartition par année

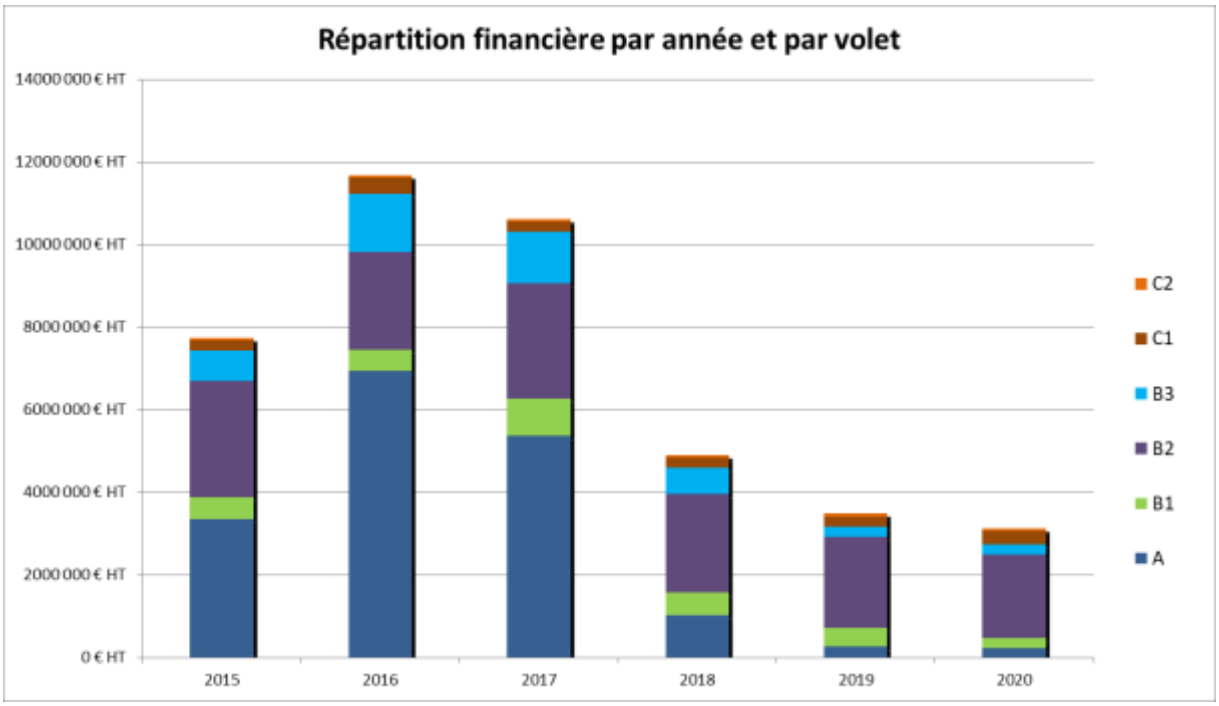

	A	B1	B2	B3	C1	C2	TOTAL
2015	3 346 600 € HT	526 971 € HT	2 816 502 € HT	732 000 € HT	253 750 € HT	57 967 € HT	**7 733 790 € HT**
2016	6 950 100 € HT	508 794 € HT	2 354 383 € HT	1 420 000 € HT	383 750 € HT	60 367 € HT	**11 677 394 € HT**
2017	5 364 900 € HT	907 575 € HT	2 793 011 € HT	1 249 200 € HT	238 750 € HT	61 767 € HT	**10 615 202 € HT**
2018	1 026 747 € HT	550 105 € HT	2 377 521 € HT	644 200 € HT	238 750 € HT	61 767 € HT	**4 899 089 € HT**
2019	261 900 € HT	454 185 € HT	2 197 240 € HT	256 200 € HT	238 750 € HT	81 767 € HT	**3 490 042 € HT**
2020	220 900 € HT	258 000 € HT	2 004 737 € HT	256 200 € HT	318 750 € HT	59 767 € HT	**3 118 354 € HT**
TOTAL	**17 171 147 € HT**	**3 205 630 € HT**	**14 543 394 € HT**	**4 557 800 € HT**	**1 672 500 € HT**	**383 400 € HT**	**41 533 871 € HT**

4.3.4. Répartition par financeurs

	A	B1	B2	B3	C1	C2	TOTAL
AERMC	3 573 771 € HT	1 047 177 € HT	375 000 € HT	1 027 350 € HT	485 550 € HT	166 700 € HT	**6 675 548 € HT**
Etat			4 778 987 € HT		74 250 € HT		**4 853 237 € HT**
CG 84	834 805 € HT	339 524 € HT	2 756 179 € HT	157 300 € HT	11 000 € HT	7 000 € HT	**4 105 808 € HT**
CG 04	534 000 € HT	33 752 € HT		257 412 € HT	3 120 € HT		**828 284 € HT**
Région PACA	45 000 € HT	1 051 476 € HT	2 654 784 € HT	274 500 € HT	69 000 € HT	93 420 € HT	**4 188 180 € HT**
Europe				15 000 € HT			**15 000 € HT**
Maîtres d'ouvrage	12 183 571 € HT	733 701 € HT	3 978 444 € HT	2 826 238 € HT	1 029 580 € HT	116 280 € HT	**20 867 814 € HT**
TOTAL	**17 171 147 € HT**	**3 205 630 € HT**	**14 543 394 € HT**	**4 557 800 € HT**	**1 672 500 € HT**	**383 400 € HT**	**41 533 871 € HT**

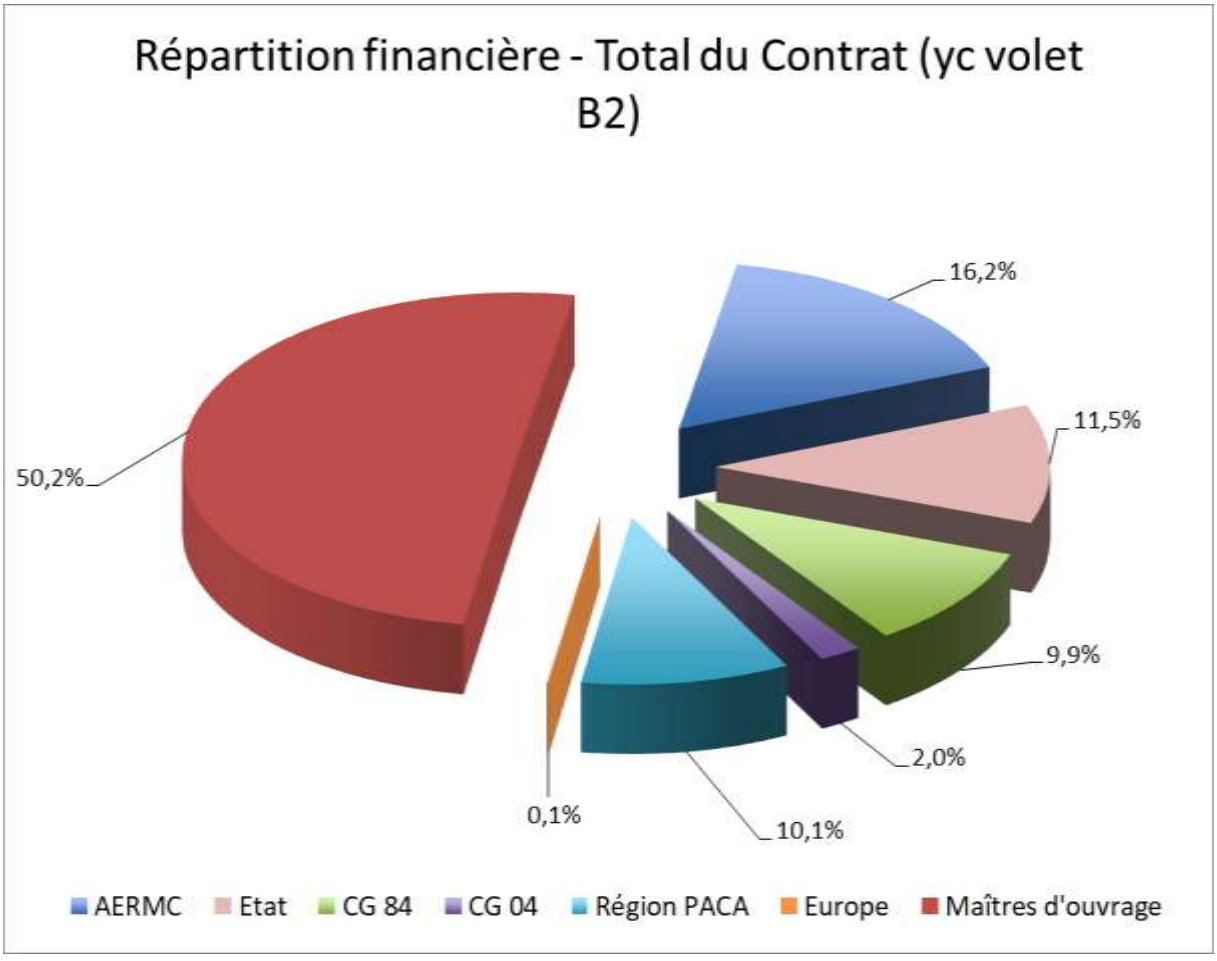

5. BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

Le bilan ci-après présente une synthèse de l'avancement du contrat de rivière par action et par volet.

La légende des travaux est la suivante :

- Opération terminée
- Opération en cours
- Opération non lancée
- Manque d'informations

5.1. Volet A1 – Qualité des eaux

5.1.1. Avancement technique et financier

Le volet A réuni 15 actions réparties sur 5 Maîtres d'ouvrage différents. L'ensemble des actions devaient être lancées entre 2015 et 2017.

La CCPAL, maître d'ouvrage essentiel de ce volet, a dû revoir la programmation de ses actions suite à la fusion CCPA / Pont julien. De plus la collectivité a réalisé en 2015 des recherches de non-conformité des branchements qui ont mis en évidence de nouvelles priorités.

La programmation des actions peut aussi être modifiée afin de faire correspondre les travaux d'assainissement aux travaux de voirie et d'eau potable.

Le volet compte 15 actions pour un montant total de 17 171 147 € HT.

Volet A - QUALITE des EAUX Enjeu : Poursuivre l'amélioration de la qualité pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages								
OBJECTIFS	Actions			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Echéancier prévisionnel	Action engagée	Financement engagé
	N° ACTION	*Ref. dispo SAGE*	libelle action					
Améliorer la connaissance sur les pollutions et poursuivre le suivi de la qualité des eaux	**A_1**	***D19, D20***	**Suivre la qualité des eaux superficielles et souterraines**	PNR Luberon	**60 000 € HT**	2017-2018	oui	oui
	A_2	***D21***	**Réaliser un schéma de lutte contre les pollutions**	PNR Luberon	**50 000 € HT**	2015-2020	non	non

Les actions en faveur de l'amélioration de la connaissance sur les pollutions et la qualité sont partiellement engagées. Le PnrL vient de lancer l'étude de suivi des eaux superficielles dont

les résultats, en janvier 2019, orienteront le schéma de lutte contre les pollutions (A_2). Dans l'absence de moyens et de données supplémentaires sur les eaux souterraines, le PnrL ne peut s'engager sur ce type de suivi.

Volet A - QUALITE des EAUX Enjeu : Poursuivre l'amélioration de la qualité pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages								
OBJECTIFS	Actions			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Echéancier prévisionnel	Action engagée	Financement engagé
	N° ACTION	*Ref. dispo SAGE*	libelle action					
Réduire les pollutions domestiques	**A_3**	***D26***	**Réaliser / actualiser les schémas d'assainissement**	Communes / CCPA-L	**305 000 € HT**	2015-2017	partiellement	non
	A_4	***D27***	**Améliorer la collecte des eaux usées**	Communes / CCPA-L	**2 514 847 € HT**	2015-2020	oui	oui
	A_5	***D27***	**Améliorer le traitement des eaux usées**	Communes / CCPA-L	**12 459 500 € HT**	2015-2020	oui	oui
	A_6	***D28***	**Améliorer les assainissements non collectifs**	Collectivités (SPANCs) / Particuliers	**1 096 000 € HT**	2015-2020	Partiellement	??
	A_7	***D30***	**Traiter les décharges et dépôts sauvages**	Communes	**50 000 € HT**	2015-2019	très partiellemen	non

Le volet qualité bénéficie de la bonne avancée des actions de la CCPAL qui visent à réduire les pollutions domestiques. Le taux d'engagement est ainsi très satisfaisant avec 11 actions engagées sur 15.

La CCPAL est le principal maître d'ouvrage de ce volet avec 15 millions d'€ HT et la moitié des actions. Par contre ce volet fait l'objet d'une reprogrammation de certaines actions de la CCPAL au regard de ses priorités et capacités d'intervention.

L'objectif à 2020 (1 an avant la fin du contrat) de la CCPAL est très ambitieux (actions A_3 à A_6) :

- ✓ 93% de renouvellement de la capacité de traitement. La problématique liée au mauvais fonctionnement des stations sera ainsi réglée.
- ✓ 95 % des assainissements non collectifs contrôlés.
- ✓ 16 km de réseau changé. Cette problématique restera forte en fin de contrat. Cependant les efforts de la CCPAL sont importants. Le total annoncé correspond à 100 réparations de réseau par an pour un cout de 300 000€ par an.

Les travaux de la station d'épuration de Céreste sont terminés et la station a été inaugurée en septembre 2017. Les études sur la station du Chêne pour la ville d'APT sont elles aussi engagées. Plusieurs projets de construction de STEP ont ainsi été annulés en faveur du raccordement à la future station d'Apt. C'est le cas notamment de la Tuilière à St Saturnin ou du Bourg à Roussillon. Six projets de nouvelles stations sont néanmoins en cours en 2018.

La commune des Taillades a intégré, dans son schéma d'assainissement, un projet de construction de STEP d'ici 2020.

Les actions d'amélioration de l'assainissement non collectif (A_6) sont très partiellement engagées

Le traitement des décharges sauvages inscrit à l'action A7 a été partiellement engagé. En effet, un site de dépôt a été traité sur Robion alors que le site des gorges de l'Encrême a été intégré au plan de gestion.

Volet A - QUALITE des EAUX Enjeu : Poursuivre l'amélioration de la qualité pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages								
OBJECTIFS	Actions			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Echéancier prévisionnel	Action engagée	Financement engagé
	N° ACTION	*Ref. dispo SAGE*	libelle action					
Limiter l'impact des rejets des activités industrielles et artisanales	**A_8**	***D30***	**Diagnostiquer l'origine des substances dangereuses sur le système d'assainissement d'Apt**	CCPA-L	**100 000 € HT**	2015-2018	oui	non
	A_9	***D31, D32***	**Traiter les rejets industriels impactants**	Industriels	**ND**	2015-2018	??	??

L'action prioritaire visant à diagnostiquer les substances dangereuses sur le système d'assainissement d'Apt (A_8) est en cours, conformément aux obligations réglementaires.

Les actions de traitement des rejets des activités industrielles (A_9) ne sont pas assez renseignées pour que l'on puisse se positionner sur l'avancée des actions correspondantes.

Volet A - QUALITE des EAUX	Volet A - QUALITE des EAUX Enjeu : Poursuivre l'amélioration de la qualité pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages								
ENJEUX	OBJECTIFS	Actions			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Echéancier prévisionnel	Action engagée	Financement engagé
		N° ACTION	*Ref. dispo SAGE*	libelle action					
Poursuivre l'amélioration de la qualité pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages	Réduire les pollutions diffuses urbaines générées par les eaux de ruissellement	**A_10**	*D34*	**Réaliser des schémas eaux pluviales**	Communes / CCPA-L	**362 000 € HT**	2015-2021	partiellement	oui
	Réduire les pollutions par les pesticides	**A_11**	***D33***	**Réaliser et mettre en œuvre des plans communaux de désherbage alternatif**	PNRL / Communes	**46 000 € HT**	2015-2017	oui	oui
		A_12	***D36***	**Mettre en conformité les aires communales de remplissage des produits phytosanitaires**	CA 84 et 04 / exploitants, coopératives	**AD**	2015-2018	oui	non
	Identifier et protéger les ressources majeures	**A_13**	***D39***	**Délimiter les ressources majeures du territoire**	PNRL	**40 000 € HT**	2017-2018	non	non
	Préserver/ Améliorer la qualité des eaux destinées à l'AEP	**A_14**	**D43**	**Protéger les captages AEP prioritaires**	CCPA-L	**79 800 € HT**	2015-2021	oui	oui
		A_15	**D43**	**Diagnostiquer la qualité des eaux du Puits de Jean Jean**	CCPA-L	**8 000 € HT**	2015	non	non
	TOTAL VOLET A - QUALITE DES EAUX				17 171 147 € HT				

Les schémas pluviaux (A_10) sont souvent retardés en attendant la prise de compétence par les intercommunalités

La réduction des pollutions par les pesticides (A_11 et 12), regroupée au sein de deux actions prioritaires, présente de bons résultats, notamment, par la mise en œuvre de plans de désherbage alternatifs qui s'avère très satisfaisante. La chambre d'agriculture 84 attends un soutien financier suffisant (> 60%) de l'Agence de l'Eau pour engager la mise en conformité des aires de remplissage/traitement privées.

L'action visant à « délimiter les ressources majeures du territoire » (A_13) n'a pu être engagée faute de moyens humains et financiers. De plus, le PnrL est dans l'attente d'un guide méthodologique de l'Agence de l'Eau afin de confirmer l'intérêt d'une intervention.

Parmi les deux actions concernant l'eau potable (A_14 et 15), une est en phase d'achèvement tandis que la seconde, non prioritaire pour la CCPAL, est repoussée.

14% de la somme totale du contrat est d'ores et déjà engagé. Ce montant, relativement faible, s'explique par le montant des travaux de la station d'APT (10 millions €) non engagée. Pour cette action, les études sont engagées et les travaux sont prévus pour 2020.

Le montant des travaux des particuliers sur l'assainissement n'est pas renseigné. Le moyen pour accéder à ces informations devra être défini.

Le total du volet est légèrement augmenté de 105 000 €. La différence résulte d'augmentations et de baisses de certains couts. Les couts augmentés sont ceux des deux stations de Murs et de Rustrel ainsi que l'augmentation importante du nombre d'audit et de plans communaux de désherbage alternatif. Les diminutions proviennent d'une baisse de l'estimation du coût des travaux de la station de Goult, d'une réalisation à minima du schéma pluvial d'Apt et de la suppression des travaux sur les stations de Roussillon et Saint Saturnin qui seront raccordées à la future station d'Apt.

5.1.2. Cohérence avec le PDM et les partenaires financiers

Dans le cadre du suivi à mi-parcours, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse avait défini des actions prioritaires au regard du programme de mesure du SDAGE Rhône Méditerranée. Ces actions, pour le volet A, font l'objet du tableau suivant :

Réf. action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu	Avancement à mi-parcours
A5	CCPAL	Création station d'Apt avec traitement plus poussé	Engagé	Etudes pré-opérationnelle et environnementale en cours
A5	CCPAL	Création station de Céreste	Engagé	Terminé : inauguration en septembre 2017
A5	CCPAL	Créations des autres stations (hors Apt et Céreste)	Engagé à 50%	Engagé à 75 %

D'une manière plus globale, les actions menées dans le cadre de ce volet tendent à répondre aux mesures du SDAGE à travers les orientations fondamentales :

- ✓ OF-5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle,

- ✓ OF-5C Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses,

- ✓ 0F-5E Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine et notamment,
  - disposition 5E-B qui classe le Calavon comme masse d'eau souterraine profonde stratégique pour l'AEP,
  - disposition 5E-C qui classe les source-des naisses et forage merle comme Captages prioritaires

Enfin, le tableau ci-après synthétique l'avancée du volet au regard des actions inscrites au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) :

Code OSMOSE de l'action	Action CR	Libellé action	Titre de l'action PAOT	Commentaire de l'action	Niveau d'avancement de l'action
I-D7732277	A_04	Améliorer la collecte des eaux usées	Réhabilitation réseaux d'assainissement d'APT	Ts les tvx réseau priorité 1 ont été réalisé pour fin 2016	Engagée
I-D7722276			Travaux réseau d'assainissement step CAVAILLON	Tvx réseau en cours	Engagée
I-D7742278	A_05	Améliorer le traitement des eaux usées	Création Step CAVAILLON Est		Prévisionnelle
I-D7752279			Réhabilitation Step du Chêne à APT, extension et traitement plus poussé	DLE déposé fin 2017 - Tvx de mi 2019 à mi 2020	Engagée
D0011270			Mise en conformité STEP MURS Village	Etudes terminées - Travaux programmés pour 2018 au village et décalés en 2019 pour les Beylons	Engagée
I-D7742292			Création nouvelle step 2 200 EH Céreste	STEP de Cereste inaugurée le 30 oct. 2017	Terminée
I-D7772281	A_09	Traiter les rejets industriels impactants	Raccordement de l'établissement FRUPREP - Apt à la station d'épuration de l'établissement APTUNION - Apt	Manque d'informations	Manque d'informations
I-D7762280	A_11	Réaliser et mettre en œuvre des plans communaux de désherbage	Réduction de l'utilisation de phyto : communes d'Apt, Gargas, et Cavaillon	Les résultats de cette action sont très satisfaisants en termes de nombres de communes auditées, couvertes par un plan ou équipées	Engagée
I-D7712290	A_12	Mettre en conformité les aires communales de remplissage et de traitement des produits phytosanitaires	Mettre en place une opération pilote pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en zones agricoles dans la réserve de Biosphère Lubéron Lure	Inventaire réalisé en 2014. Présence de 2 bornes sur le territoire, toutes deux contrôlées. Demande de mise en conformité envoyé aux communes (Murs et Villars).	Engagée
I-D7712275			Mettre en place une animation pour promouvoir les aires de lavage et réalisation des aires de lavage (St Saturnin les Apt, Gordes, Roussillon, Goult, Oppede, Cavaillon, Ménerbes, etc.)	Demande de financement demandé mais pas obtenu à ce jour pour st saturnin d'Apt	Engagée

5.1.3. Synthèse

- ✓ Le volet A réuni 15 actions réparties sur 5 Maîtres d'ouvrage différents.

- ✓ 34 % du montant total du Volet A est d'ores et déjà engagé, soit 5,8 millions d'€ sur 11 actions. Ce montant relativement faible (14 % du montant total du contrat), s'explique, notamment, par les travaux de la STEP d'Apt non engagés (10 millions d'€).

- ✓ Ce volet bénéficie toutefois de la bonne avancée des actions de la CCPAL qui visent à réduire les pollutions domestiques. La programmation de ces actions a cependant pu être modifiée en fonction des priorités du maître d'ouvrage, notamment en faisant concorder les travaux d'assainissement avec la voirie.

- ✓ A mi-parcours, ce volet permet ainsi de bonnes avancées en matière de collecte et de traitement des eaux usées avec :
  - 1,9 millions d'€ engagés en faveur de l'amélioration de la collecte des eaux usées,
  - 3,5 millions d'€ engagés dans l'amélioration du traitement avec, notamment, la création de STEP à Céreste, Gordes, Rustrel et Villars, (lancement en de 2017 du projet de la station d'Apt),

- ✓ Ce volet contribue ainsi à répondre aux objectifs du SDAGE à travers les orientations fondamentales :
  - OF 5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle,
  - OF 5C Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses,
  - 0F-5E Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine.

…et aux actions inscrites au PAOT, par l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées et la réduction des pollutions par produits phytosanitaires.

Conformément au calendrier fixé par l'Agence de l'Eau pour la première partie du contrat, les trois actions identifiées dans ce volet (création de STEP) ont été engagées voire terminées.

5.2. Volet B1 – Milieux naturels

5.2.1. Avancement technique et financier

Le volet B1 réuni 14 actions réparties sur 5 Maîtres d'ouvrage différents. L'ensemble des actions devrait être lancé.

Le PNR L est le maître d'ouvrage essentiel de ce volet.

Le montant total estimé du volet est de 3 205 630 € HT €.

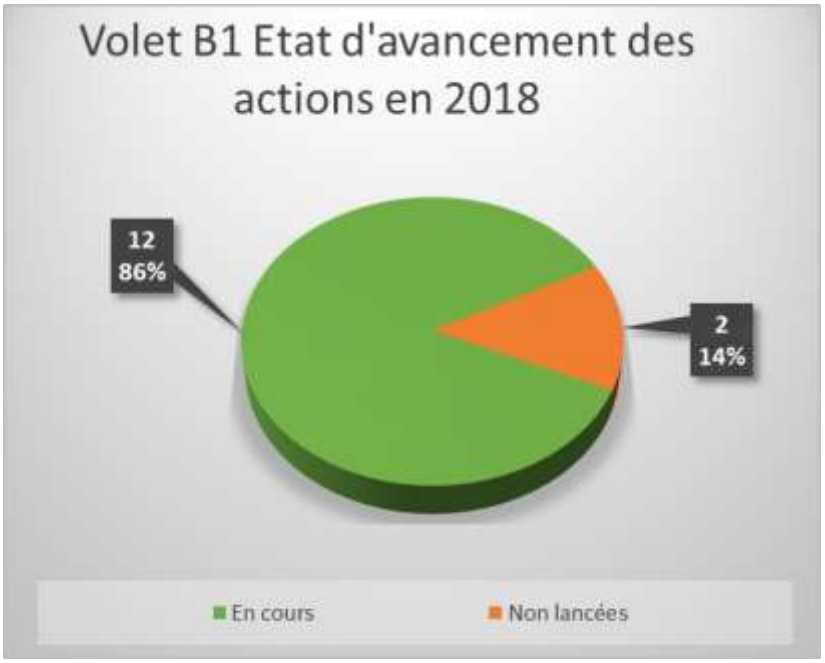

- ✓ Les actions du volet B1 en cours représentent environ 14 % des opérations inscrites au contrat de rivière
- ✓ 86% des actions de ce volet sont engagées avec trois des quatre actions de priorité 1.
- ✓ Deux actions ont été lancées en 2017, il s'agit de B1-1 : Inventaires piscicole et astacicoles et B1-4 : Harmonisation des inventaires sur les zones humides.

Volet B1 - MILIEUX NATURELS Enjeu : Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, tout en tenant compte des usages locaux								
OBJECTIFS	Action			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Echéancier prévisionnel	Action engagée	Financement engagé
	N° Action	*Ref. dispo SAGE*	Libellé action					
Améliorer et valoriser les connaissances sur les milieux aquatiques	**B1_1**	***D61***	**Réaliser des inventaires piscicoles et astacicoles**	FDPPMA (84, 04)	***50 000 € HT***	2015-2021	oui	oui
	B1_2	***D67, D70, D71, D73***	**Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière**	SIRCC / CEN PACA / SAFER	***35 000 € HT***	2015-2018	partiellement	non
	B1_3	***D64***	**Mettre en œuvre des indicateurs de suivi RhôMéo sur les zones humides prioritaires**	PNR Luberon	***70 000 € HT***	2015-2020	oui	oui

Les actions d'amélioration et de valorisation des connaissances sur les milieux aquatiques sont toutes lancées.

- ✓ L'action **B1_1** « Réaliser des inventaires piscicoles et astacicoles » a pu être démarrée en 2017 dans sa phase prospections.

- ✓ L'action **B1_2** « définition et mise en œuvre d'une stratégie foncière » a pris du retard compte tenu des changements de poste au sein du syndicat et sera lancée en 2018. Les secteurs prioritaires au regard des enjeux zones humides et espace de mobilité ont été définis. L'étude ZEC a mis en évidence des enjeux supplémentaires qu'un complément d'étude en cours de lancement par le SIRCC permettra de préciser. L'animation foncière sera mise en place fin 2018 afin de discuter, notamment, du mode de prise en charge des différentes étapes (interne/externe). Le SIRCC souhaite notamment intégrer dans ce diagnostic, les sites faisant l'objet d'une fiche action dans l'étude de définition de l'espace de mobilité afin d'évaluer les opportunités de travaux. La maîtrise foncière des sites à préserver ou à aménager étant une priorité, chaque acteur reste mobilisé sur les opportunités de rachat ou de conventionnement. Une veille foncière est d'ailleurs déjà active sur les zones humides prioritaires du 04 via une convention AE/SAFER. Jusqu'à présent, chaque structure rencontre les propriétaires de terrains sur les sites de projets à venir. A ce jour, ce sont près de 40 Ha qui sont en maîtrise foncière directement par le PnrL ou via des conventions CEN/communes et 10 Ha par le SIRCC par rachat direct ou conventionnement dans le cadre du projet de restauration sur le site de la P2russière (B1_7).

- ✓ Pour l'action **B1_3**, la demande de financement s'élève à 60 000€ soit 10 000€ de moins que l'estimatif lors de la construction du contrat. Elle ne concerne cependant que les sites de l'Encrême et du Calavon aval. Sur cette somme 20 000€ sont attribués à une expertise réalisée en externe sur les Orthoptères, 30 000^{e} en ingénierie et 10 000€ de matériel.

Volet B1 - MILIEUX NATURELS Enjeu : Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, tout en tenant compte des usages locaux								
OBJECTIFS	Action			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Echéancier prévisionnel	Action engagée	Financement engagé
	N° Action	*Ref. dispo SAGE*	Libellé action					
Intégrer les milieux naturels dans les projets d'aménagement et protéger les sites remarquables	**B1_4**	***D63***	**Harmoniser les inventaires sur les zones humides**	PNR Luberon	***12 500 € HT***	2016-2017	oui	oui
	B1_5	***D63, D67, D73, D102***	**Mettre en œuvre le plan de gestion global des zones humides du Calavon aval**	PNR Luberon / SIRCC	***674 988 € HT***	2015-2020	oui	oui
	B1_6	***D67***	**Elaborer des plans de gestion sur les zones humides prioritaires (hors Calavon aval)**	PNR Luberon / Collectivités /CEN PACA	***110 000 € HT***	2015-2018	oui	oui

Dans le cadre de l'objectif d'intégration des milieux naturels dans les projets d'aménagement et de protection des sites remarquables :

- ✓ L'intégration au plan de gestion stratégique des zones humides des bassins versant de la réserve de Biosphère Luberon Lure a conduit à une réévaluation de 50 000 € HT de l'action **B1_4**

- ✓ Dans le cadre de l'action **B1_5** :

  - Les actions relatives à la gestion des espèces patrimoniales sur les sites en maîtrise foncière ne trouvent pas de financement suffisant pour être lancées. Le PnrL et/ou le CEN vont renouveler leur recherche de financements en 2018 en répondant à un appel à projets de l'AE RMC. Ce projet s'inscrira ainsi essentiellement dans l'action B1_13

  - Concernant la gestion des espèces exotiques envahissantes, une réévaluation du coût entraîne une diminution du budget de 45 000 €.

  - Les actions d'hydrogéomorphologie sont toutes engagées. Les difficultés réglementaires relatives à la suppression d'ouvrages latéraux en freinent l'avancée. Cependant, les conclusions de l'étude ZEC apportent de nouvelles variables dans l'évaluation des conséquences liées à l'effacement de certains ouvrages latéraux, notamment sur le site de la Virginière. Un complément d'étude va donc être lancé en 2018 afin de préciser les conditions d'intervention.

  - L'Entretien du chenal de crue de la Bégude a pu être réalisé dans le cadre des travaux pluriannuel de restauration et d'entretien.

  - Le projet de redynamisation sur le site de la Pérussière est bien engagé. La maîtrise foncière s'est achevée début 2018 sur la partie du tronçon où seront menés les travaux. Le SIRCC s'apprête à lancer le marché d'étude et maîtrise d'œuvre. Pour les acquisitions foncières, une demande d'aide a été faite à hauteur de 36 000€, soit 9000 € de plus que le budget prévisionnel. Pour les phases de MOE, la demande de financement a été faite à hauteur de 87 000 € (conformément à l'inscription CR).

  - Sur le site du Plan à Oppède, le cahier des charges de l'étude préalable est en cours d'élaboration et un prestataire sera choisi au cours du premier semestre 2018 pour la partie restauration écologique (PnrL). La phase de restauration hydromorphologie sera menée par le SIRCC.

  - La maîtrise foncière sur les sites de la Bégude, Pérussière et Virginière est bien engagée. Un surcout de 8 500 € est lié à une réévaluation des couts dans le cadre d'un dépôt de demande d'aide de 45 000 € sur le Calavon aval.

  - Le suivi des zones humides hors RhôMéo ne bénéficie pas de financement. Il est réalisé en interne, dans les limites de capacité du PnrL.

  - Le plan de gestion arrivant à son terme fin 2018, son évaluation et son renouvellement prévus dans son programme d'action initial (volet "suivi administratif et technique") ont fait l'objet d'une demande de financement pour un montant à engager de 30 000 €.

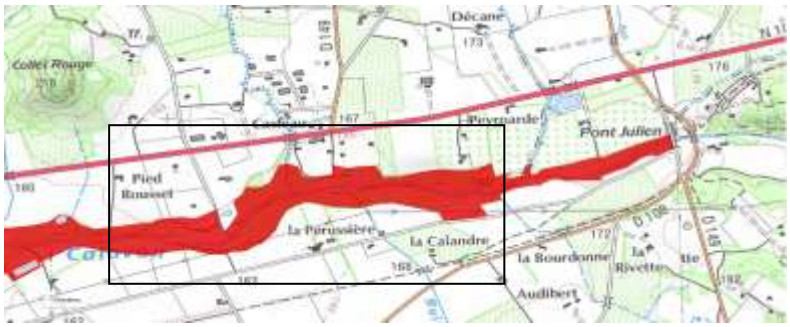

Figure 3 : linéaire ayant fait l'objet d'acquisitions ou de conventions dans le cadre de la maîtrise foncière de l'action B1_7

✓ Dans le cadre de l'action **B1_6**, la rédaction du plan de gestion de l'Encrême est terminée. Le diagnostic du plan de gestion sur les prairies d'Oppède est réalisé sur les fonds propre du PnrL, et avec l'aide d'un stagiaire en 2018. Le parc est en attente du positionnement de la commune d'Oppède pour la mise en œuvre du programme d'action. Une réflexion est en cours pour élaborer un plan de gestion sur les zones humides de Murs dans le cadre d'un projet de classement en Espace Naturel Sensible. Malgré une diminution de 15 000 € du budget à mi-parcours, le montant final de l'opération sera certainement supérieur au prévisionnel. Dans le cadre de la phase de maîtrise foncière, des acquisitions ont été réalisées par le CEN et les communes de Céreste et Reillanne.

Volet B1 - MILIEUX NATURELS Enjeu : Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, tout en tenant compte des usages locaux								
OBJECTIFS	Action			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Echéancier prévisionnel	Action engagée	Financement engagé
	N° Action	*Ref. dispo SAGE*	Libellé action					
Assurer le bon fonctionnement des cours d'eau	**B1_7**	***D71, D73***	**Préserver et redynamiser la dynamique latérale**	SIRCC/ Collectivités	***448 641 € HT***	2015-2020	oui	oui
	B1_8	***D71, D73***	**Reculer / Supprimer des ouvrages latéraux**	SIRCC/ Collectivités	***223 000 € HT***	2015-2021	oui	non
	B1_9	***D64***	**Assurer le suivi de la restauration des milieux et de la reconquête par les espèces locales**	SIRCC	***232 000 € HT***	2015-2021	oui	oui
	B1_10	***D71, D72, D73***	**Suivi cartographique des bandes actives**	PNR Luberon	***9 000 € HT***	2016-2021	non	non
	B1_11	***D74***	**Etudier l'opportunité et aménager si besoin les seuils artificiels pour améliorer la continuité écologique**	SIRCC		2016-2018	oui	oui
	B1_12	***D61, D78***	**Poursuivre le plan de gestion et d'entretien des berges et de la ripisylve**	SIRCC	***1 273 000 € HT***	2015-2021	oui	oui
	B1_13	***D79***	**Mettre en place des mesures de gestion pour les espèces patrimoniales**	PNR Luberon / Collectivités	***22 500 € HT***	2016-2021	non	non

Les actions suivantes s'inscrivent dans le sous-objectif « assurer le bon fonctionnement des cours d'eau »

✓ Malgré un retard lié au manque d'acceptation de la part des propriétaires, la phase de maîtrise foncière de l'action **B1_7** vient de s'achever à travers des acquisitions ou des conventions d'usage sur un linéaire d'1,3 km pour environ 17 ha. s. Le marché d'étude et de maîtrise d'œuvre sera lancé au début du printemps. La concrétisation de cette action sera menée au cours de l'hiver 2018-2019. Un surcoût de 20 000 € est lié à l'évaluation du foncier.

- ✓ Un second site a été identifié dans le cadre de l'action **B1_8**. Toutefois, la suppression des deux ouvrages, notamment sur la digue de la Virginière, doit faire l'objet d'un complément d'étude suite aux conclusions de l'étude ZEC.

- ✓ Concernant l'action **B1_09**, la première année de suivi, année n, correspondant à la tranche 3.2 de travaux, s'est achevée. Elle faisait suite à la phase d'état des lieux n-1, et précédait la phase n+1, qui démarrera au cours de l'été 2018. La phase n+2 s'achèvera en 2019.

- ✓ Le suivi cartographique des bandes actives, correspondant à l'action **B1_10**, a fait l'objet d'un changement de maître d'ouvrage. C'est, en effet, le SIRCC, qui lancera en 2018 ce suivi.

- ✓ L'action **B_11**, visant à améliorer la continuité écologique du cours d'eau, a été finalisée, pour la partie étude, en juin 2015. Seul le site de la Bégude (Saint Martin de Castillon, pont de la RD223) a été identifié comme faisant obstacle à la continuité écologique. Le Conseil départemental 84 a lancé une étude projet pour l'aménagement du radier. Les travaux prévus initialement pour le dernier semestre 2017 sont repoussés à 2018. Ceci afin de réaliser des mesures de débits et de lignes d'eau sur la période novembre – mars 2018. Ces mesures permettront de statuer sur l'efficacité d'un ouvrage de continuité. En effet la structure du pont limite les possibilités de profondeur de la cunette et la hauteur de chute résiduelle pourrait remettre en cause l'efficacité du système.

- ✓ L'action **B1_12** est très bien engagée puisqu'elle a permis d'élaborer un Plan Pluriannuel de Restauration Physique et d'Entretien (PPRPE), achevé en 2017 et faisant l'objet d'un renouvellement de DIG, actuellement en cours d'instruction. La première tranche du programme a été réalisée et la seconde est en phase d'élaboration. Parallèlement, un livret à l'usage des riverains a été réalisé, édité puis distribué en 1000 exemplaires.

  Les actions **B1_13**, relatives à la gestion des espèces patrimoniales ne trouvent pas de financement suffisant pour être lancées. Le PnrL et/ou le CEN vont renouveler leur recherche de financements en 2018 en répondant à un appel à projets de l'AE RMC.

Volet B1 - MILIEUX NATURELS Enjeu : Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, tout en tenant compte des usages locaux								
OBJECTIFS	Action			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Echéancier prévisionnel	Action engagée	Financement engagé
	N° Action	*Ref. dispo SAGE*	Libellé action					
Valoriser les cours d'eau, les milieux aquatiques et le patrimoine bâti	**B1_14**	***D81***	**Mettre en place des cheminements en bord de cours d'eau**	Communes	***45 000 € HT***	2015-2021	oui	non

La mise en place de cheminements en bord de cours d'eau prévus par l'action **B1_14** souffre d'un manque d'engagement de la part des communes maître d'ouvrages. Néanmoins, sur Céreste, le projet de valorisation des gorges de l'Encrême, retardé suite à la création de la nouvelle STEP, a été intégré au plan de gestion. Les communes de Maubec et Oppède ont sollicité le Parc et le Syndicat dans le cadre d'un projet de traversée du Calavon (passerelle ou passage à gué). La commune de Maubec a engagé une étude de faisabilité. Oppède envisage éventuellement le lancement d'une étude en 2018 ou 2019.

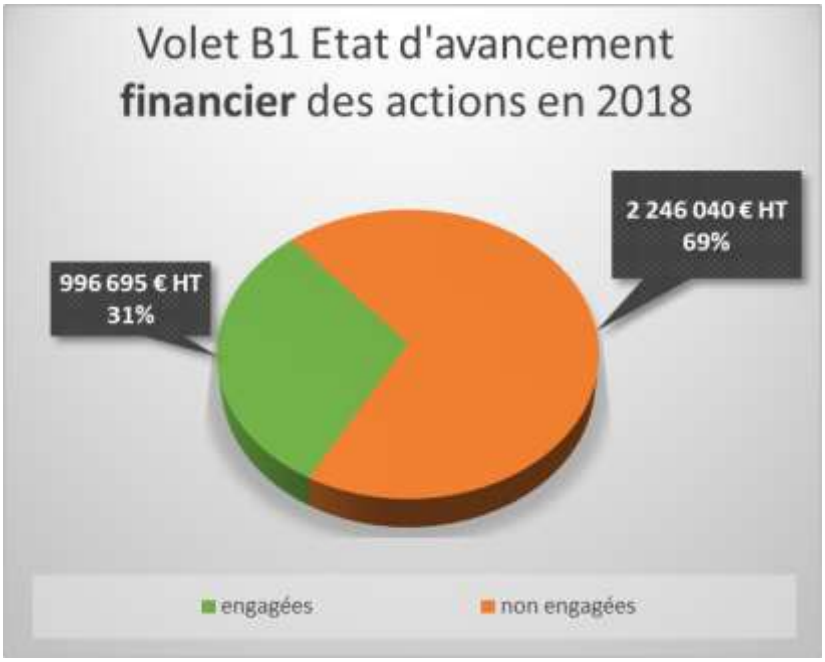

✓ 31% de la somme totale est engagée, soit 996 695 € HT. Les estimations financières de certaines actions ont été modifiées.

Sur cette première partie du contrat, l'écart entre le nombre d'actions engagées et les montants financiers s'explique par le lancement des études préalables aux travaux.

5.2.2. Cohérence avec le PDM et les partenaires financiers

Plusieurs actions avaient été identifiées comme prioritaires par l'Agence de l'Eau en première partie de contrat, vis à vis de vis-à-vis de la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE. Le tableau suivant présente l'avancement de ces dernières :

Réf. action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu	Avancement à mi-parcours
B1-2	SIRCC-CEN SAFER	Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière	Achevé	Programmé pour 2018
B1-5	PNRL-SIRCC	Mettre en œuvre le plan de gestion des ZH Calavon aval	Engagé dès 2015	Engagé
B1-7	PNRL-SIRCC Collectivités	Préserver et augmenter la dynamique latérale	Engagé	Engagé
B1-11-a	SIRCC	Etudier l'opportunité d'améliorer la continuité piscicole	Achevé	Achevé
B1-11-b	Porteur à définir	Réaliser travaux de continuité si opportunité démontrée	Engagé	CD84 identifié comme MOA. Etude en cours

D'une manière plus globale, les actions menées dans le cadre de ce volet tendent à répondre aux mesures du SDAGE à travers les orientations fondamentales :

- ✓ OF-5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques, notamment à travers la disposition 5B-04 « Engager des actions de restauration physique des milieux et d'amélioration de l'hydrologie »,
- ✓ OF-6A Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques (6A-01, 6A-02, 6A-04 à 6A-09),
- ✓ OF-6B Préserver, restaurer et gérer les zones humides (6B-01, 02 et 04),
- ✓ OF 6C Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau (6C-02 à 6C-04).

Enfin, le tableau ci-après synthétique l'avancée du volet au regard des actions inscrites au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) :

Code OSMOSE de l'action	Action CR	Libellé action	Titre de l'action PAOT	Commentaire de l'action	Niveau d'avancement de l'action
I-D7822287	B1_05	Zones humides - Maîtrise foncière	Acquisitions foncières en cours ou à prévoir dans le contrat Virginière, Pérussière, le Plan et Bégude		Engagée
I-D7832288	B1_05	Zones humides - Restauration	Plans de gestion en cours ou à lancer sur les 4 sites Virginière, Pérussière, le Plan et la Bégude	Cahier des charges en cours d'élaboration sur le Plan et la Pérussière. Le site de la Virginière nécessite des investigations complémentaires suite à l'étude ZEC pour la suppression de l'ouvrage. Evaluation et renouvellement du plan de gestion engagé en 2018	Engagée
I-D7692269	B1_06	Zones humides - Maîtrise foncière	Acquisition des ZH de l'Encrême	Autres communes : Céreste, Reillanne.	Engagée
I-D7702270	B1_06	Zones humides - Restauration	La restauration de ZH sera réalisée suite à l'étude complémentaire et étude plan de gestion sur morpho	PDG finalisé sur l'Encrême, initié sur Oppède et en projet Murs.	Engagée
I-D7792283	B1_07	Cours d'eau - Renaturation	Restauration de l'espace de mobilité du Coulon, du pont julien à l'amont de Robion.	Sera lancé dans le cadre du projet de restauration du site du Plan	Non Engagée
I-D7802285	B1_07	Cours d'eau - Equilibre sédimentaire et profil long	Restauration de l'espace de mobilité et de la dynamique latérale sur Pérussière	Maîtrise foncière achevée. Lancement de l'étude projet en 2018	Engagée
I-D7802284	B1_08	Cours d'eau - Equilibre sédimentaire et profil long	Restauration de l'espace de mobilité et la dynamique latérale sur la Virginière	Nécessite un complément d'investigation au regard des conclusions de l'étude ZEC.	Engagée
I-D7842291	B1_11	Milieux aquatiques - Etude globale et schéma directeur	Étude sur l'intérêt de l'amélioration de la franchissabilité	Intérêt avéré. Besoin de suivi hydraulique complémentaire pour confirmer la pertinence de l'intervention	Terminée
I-D7782282	B1_12	Cours d'eau - Restauration	Action de restauration légère sur les petits affluents, suite à étude Plan de gestion et d'entretien des berges et de la ripisylve	1ère tranche du programme réalisée. 2ème tranche en cours d'élaboration	Engagée

5.2.3. Synthèse

✓ Le volet B1 réuni 14 actions réparties sur 5 Maîtres d'ouvrage différents, pour un montant estimatif total de 3 205 630 € HT €.

Le PNR L est le maître d'ouvrage essentiel de ce volet.

86% des actions de ce volet sont engagées, soit 12 actions, avec trois actions prioritaires sur quatre.

31% de la somme totale est engagée. Les estimations financières de certaines actions ont été modifiées.

Ecart notable entre le nombre d'actions engagées et les montants financiers lié au lancement des études préalables aux travaux.

✓ Deux actions ont été lancées en 2017, il s'agit de B1-1 : Inventaires piscicole et astacicoles et B1-4 : Harmonisation des inventaires sur les zones humides.

Toutes les actions en faveur de l'amélioration des connaissances, de la protection des zones humides et de la restauration hydro-morphologique sont engagées.

✓ Contribution aux orientations fondamentales du SDAGE :

- OF-5B et notamment à travers la disposition 5B-04 « Engager des actions de restauration physique des milieux et d'amélioration de l'hydrologie »,
- OF-6A Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques (6A-01, 6A-02, 6A-04 à 6A-09),
- OF-6B Préserver, restaurer et gérer les zones humides (6B-01, 02 et 04),
- OF 6C Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau (6C-02 à 6C-04).

Réponse aux actions inscrites au PAOT, par la gestion de zones humides, la restauration de l'espace de mobilité et de la continuité écologique.

Conformément au calendrier fixé par l'Agence de l'Eau pour la première partie du contrat, les quatre actions identifiées dans ce volet ont été engagées voire terminées. Seule la définition d'une stratégie foncière a pris du retard compte tenu des remaniements de poste au sein du syndicat. Une animation foncière ainsi qu'une veille ont toutefois été menées sur les zones humides dans le cadre des projets en cours et cette action sera lancée en 2018.

5.3. Volet B2 – Prévision, prévention et gestion des inondations

5.3.1. Avancement technique et financier

Le PAPI a été signé en 2014. Le volet B2 réuni 31 actions réparties sur 5 Maîtres d'ouvrage différents. 30 actions sont issues directement du PAPI, une action a été ajoutée dans le volet B2 : Mise en sécurité du glissement du Paraire.

Le volet compte 31 actions pour un montant total de 13 435 000 € HT.

Volet B2 -GESTION DU RISQUE INONDATION		Maître d'ouvrage	Montant estimé	Echéencier prévisionnel	Action engagée	Financement engagé
Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque						
1.1	Repères de crues en centres urbains sur des bâtiments publics	SIRCC	50 000 € HT	2014-2015	oui	oui
1.2	Développement du centre de ressource « risque inondation » en lien avec le SIT du PNRL	SIRCC	20 000 € HT	2014-2015	oui	non
1.3	Evènementiels liés au lancement du PAPI (mémoire des crues majeures 1951, 1994, 2008 et autres….)	SIRCC / PnrL	30 000 € HT	2015-2018	oui	oui
1.4	Programme dédié d'interventions dans les établissements scolaires : connaissance du risque inondation sur le territoire	PnrL	50 000 € HT	2014-2019	non	non
1.5	Sensibilisation des élus et du personnel technique des collectivités territoriales	SIRCC	10 000 € HT	2015-2019	oui	oui
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations						
2.1	Mutualisation de la collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation	SIRCC	40 000 € HT	2014-2019	non	non
2.2	Amélioration de la prévision mise en place par le SPC	SPC	50 000 € HT	2014-2015	oui	oui
2.3	Mise en place d'un service d'avertissement de pluies intenses en temps réel (suivi météorologique)	SIRCC	150 000 € HT	2014-2019	non	non
Axe 3 : Alerte et gestion de crise						
3.1	Mise en oeuvre d'une réflexion pour clarifier le rôle du SIRCC en période de gestion de crise	SIRCC	40 000 € HT	2014	oui	non
3.2	Accompagnement dans l'élaboration et la mutualisation des PCS des communes du Vaucluse "volet inondation"	SIRCC	5 000 € HT	2015-2017	non	non
3.3	Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle de la plaine du Calavon Coulon	SDIS	0 € HT	2016-2019	oui	non
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme						
4.1	Incitation et coordination pour la réalisation des études de prise en compte du risque inondation par ruissellement	SIRCC/ PnrL	5 000 € HT	2014-2015	non	non
4.2	Action d'assistance et de communication pour faciliter et promouvoir la prise en compte du risque inondation dans les documents communaux d'urbanisme	SCoT	5 000 € HT	2014-2019	non	non
4.3	Collaboration SIRCC / PNRL pour assister les communes dans la prise en compte du risque inondation dans leur projet et documents d'urbanisme	PnrL / SIRCC	0 € HT	2014-2019	oui	
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens						
5.1	Mobilisation des maitres d'ouvrages potentiels sur la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité	SIRCC	10 000 € HT	2014-2019	non	non
5.2	Réduction de la vulnérabilité agricole	SIRCC	25 000 € HT	2014-2015	oui	oui
5.3	Diagnostics ciblés de vulnérabilité face aux inondations (hors enjeux agricoles)	SIRCC	50 000 € HT	2016-2018	non	non
5.4	Travaux d'entretien de la végétation du Calavon-Coulon et ses affluents	SIRCC	cf B1-12			
Axe 6 : Ralentissement des écoulements						
6.1	Reconquête des zones d'expansion de crue identifiées dans le SAGE (étude)	SIRCC	100 000 € HT	2014-2016	oui	oui
6.2	Actions de maîtrise foncière (et éventuellement travaux de réouverture) sur les secteurs identifiés au SAGE comme zone naturelle d'expansion de crue	SIRCC	500 000 € HT	2016-2019	non	non
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique						
7.1	Accompagnement sur les aspects juridiques et de communication pour la mise en œuvre du programme de travaux	SIRCC	30 000 € HT	2014-2019	oui	oui
7.2	Poursuivre le programme d'aménagement du Coulon sur l'ensemble de la plaine aval (Cavaillon / Robion) - Tranches 3 à 6	SIRCC	6 723 837 € HT	2014-2019	oui	oui
7.3	Acquisitions foncières liées à la réalisation du Programme d'aménagement et de gestion globale de la plaine aval du Coulon	SIRCC	450 000 € HT	2014-2019	oui	oui
7.4	Travaux de réduction de l'aléa inondation sur le bassin aval du Boulon (Taillades, Cavaillon)	SIRCC	90 000 € HT	2014-2015	non	non
7.5	Travaux de lutte contre les inondations sur les affluents du bassin Aptésien	SIRCC	223 000 € HT	2014-2019	non	non
7.6	Etude de diagnostic et entretien des ouvrages	SIRCC	60 000 € HT	2015-2019	oui	oui
7.7	Schéma d'aménagement et de gestion de la Grand Combe à Rustrel	SIRCC	20 000 € HT	2016-2017	non	non
7.8	Schéma d'aménagement hydraulique du bassin aptésien (étude et travaux)	SIRCC	130 000 € HT	2014-2019	oui	oui
*7.9 **	*Mise en sécurité du glissement du Paraire*	SIRCC	40 000 € HT	2016-2019	non	non
Axe 0 : Actions supplémentaires						
0.1	Pérenniser l'équipe projet PAPI	SIRCC	cf C1			
0.2	Outils de suivi et Evaluation du PAPI Observation de la perception sociale du risque d'inondation par les populations du bassin versant et de son évolution	SIRCC	50 000 € HT	2019	oui	non

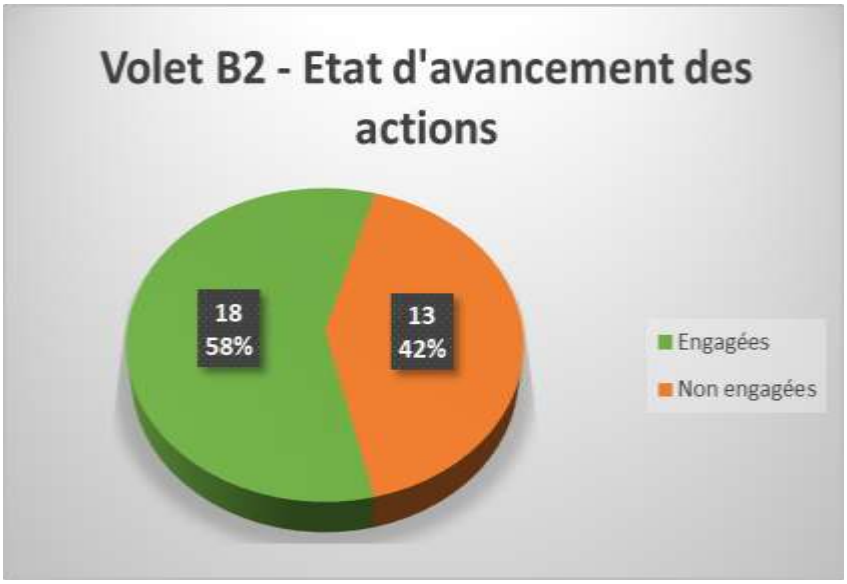

Le SIRCC est le maître d'ouvrage principal des actions de ce volet. Il porte 27 actions sur 31.

Des actions sont lancées sur l'ensemble des axes, 55 % des actions du PAPI sont engagées à mi-parcours.

Les axes 1 « culture du risque », 3 « gestion de crise », 6 « ralentissement des écoulements » et 7 « gestion des ouvrages de protection hydraulique » sont bien avancés avec le lancement, en 2018 de l'action visant à la pose de repères de crues.

La principale avancée pour l'année 2017 se trouve dans l'axe 3 « Alerte et gestion de crise ». L'action 3.3 « exercice de secours à l'échelle de la plaine du Calavon » a été lancée. La préfecture de Vaucluse a organisé un exercice grandeur nature réunissant l'ensemble des acteurs de la gestion du risque. Cette action a permis de faire avancer la réflexion pour clarifier le rôle du SIRCC ainsi que celui de l'ensemble des acteurs en période de crise (action 3.1) ainsi que l'action 2.3 « mise en place d'un système d'avertissement de pluies intenses en temps réel ».

Globalement de nombreuses actions sont d'ores et déjà engagées, l'année 2017-2018 sera consacrée à la poursuite des études et travaux. Les axes relatifs à l'alerte et à la réduction de vulnérabilité souffrent d'un retard. La priorité doit être donnée au lancement des actions incluses dans ces axes

La création du bloc de compétence GEMAPI pourra encore modifier les priorités et engendrer de nouveaux besoins en matière d'études ou de travaux pour la seconde phase du PAPI.

Figure 4 : Mesures de compensation dans le cadre des travaux d'aménagement du Coulon à Cavaillon - 2017

L'étude sur les Zones d'Expansion de Crues (ZEC), dans le cadre de l'axe 6 « Ralentissement des écoulements » s'achèvera au cours du 1er semestre 2018. Les actions de maîtrise foncière suite aux conclusions de cette dernière vont nécessiter un complément d'étude qui sera lancé en 2018.

L'axe 5 « Réduction de la vulnérabilité » est une priorité pour 2018. Les Diagnostics ciblés de vulnérabilité face aux inondations, action 5.3 sont en cours de lancement.

L'axe 4 « prise en compte du risque dans l'urbanisme » pourra être mis en œuvre grâce aux avancés des SCoT sur le territoire. Néanmoins le SCoT du bassin de vie de Cavaillon n'est pas très incitatif sur la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme locaux.

Globalement de nombreuses actions engagées, l'année 2018 sera consacrée à la poursuite des études et travaux. Les axes relatifs à l'alerte et à la réduction de vulnérabilité souffrent d'un retard. La priorité doit être donnée au lancement des actions incluses dans ces axes.

La création du bloc de compétence GEMAPI pourra encore modifier les priorités et engendrer de nouveaux besoins en matière d'études ou de travaux pour la seconde phase du PAPI.

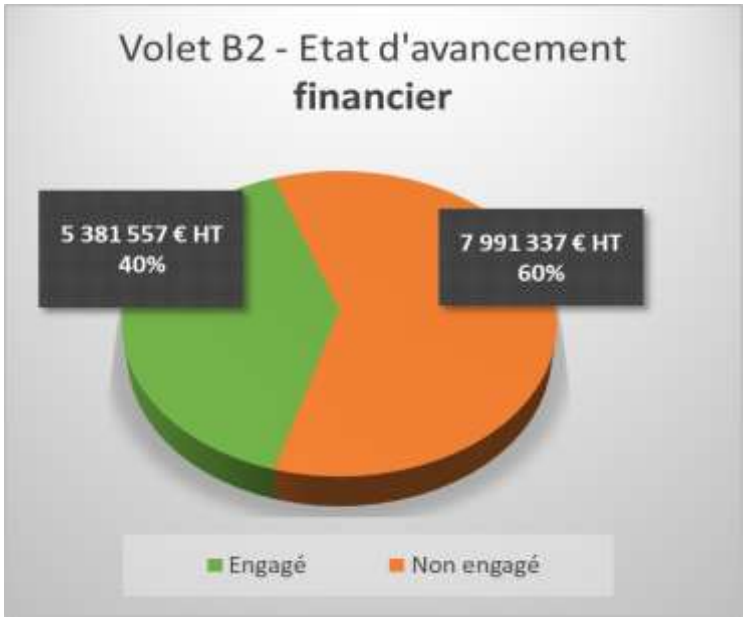

40 % de la somme total du PAPI est engagée avec 5 381 557 € HT. Le montant non engagé est supérieur à 2016 du fait de dépenses moins importantes sur les travaux réalisés par rapport aux estimations (action 7.2). Le coût total estimé de l'action 7.2 reste toutefois inchangé face aux incertitudes sur les coûts des autres tranches de travaux.

Le taux d'avancement financier est inférieur à 50% à mi-parcours du PAPI. Cet état est la conséquence d'un retard pris sur les travaux de l'action 7.2. De plus les actions 5.1 et 3.1 sont réalisées en interne.

Le montant total du PAPI a été réduit de 70 000 €, somme principalement prélevée à l'axe 1. Les baisses de coût sont liées à des réalisations en interne ou à la mise en place de partenariats.

5.3.2. Cohérence avec le SAGE

La stratégie locale intègre les objectifs du SAGE Calavon-Coulon.

SAGE Volet « Crue et gestion physique » Objectifs général du SAGE	Priorités locales du PAPI Calavon-Coulon (Objectifs visés)	Axes d'intervention du PAPI
- 1 - Développer la connaissance et transmettre une culture du risque	Informer, partager et sensibiliser	Axe 1 : Améliorer la connaissance des aléas et la conscience du risque
	Améliorer la prévision, l'alerte et le porter à connaissance	Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations
		Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise
- 2 - Réduire l'aléa inondation en restaurant la dynamique naturelle des cours d'eau	Préserver les zones naturelles d'expansion de crues et un espace de mobilité aux cours d'eau	Axe 6 : Le ralentissement des écoulements
- 3 - Protéger les personnes et les biens exposés aux risques inondation	Anticiper les conséquences prévisibles sur les enjeux	Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
		Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
	Mise en œuvre des actions structurelles	Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

5.3.3. Synthèse

- ✓ Le SIRCC est le maître d'ouvrage principal des actions de ce volet. Il porte 27 actions sur 29 pour un montant total de 13 435 000 € HT.

  55 % des actions du PAPI sont engagées à mi-parcours, soit un montant de 5 381 557 € HT.

- ✓ Les axes 1 « culture du risque », 3 « gestion de crise », 6 « ralentissement des écoulements » et 7 « gestion des ouvrages de protection hydraulique » sont bien avancés.

  L'année 2017 a permis une bonne avancée de l'axe 3 « Alerte et gestion de crise » avec un exercice de secours à l'échelle de la plaine du Calavon en juin.

  Les actions visant l'amélioration de l'alerte, l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme et la réduction de la vulnérabilité des habitations et des entreprises sont moins avancées.

  Globalement de nombreuses actions sont d'ores et déjà engagées, l'année 2017-2018 sera consacrée à la poursuite des études et travaux.

  Les axes relatifs à l'alerte et à la réduction de vulnérabilité souffrent d'un retard. La priorité doit être donnée au lancement des actions incluses dans ces axes. C'est le cas puisqu'en 2018 sera lancée l'action 5.3 « Diagnostics ciblés de vulnérabilité face aux inondations ».

  Cette année sera également l'occasion de lancer la pose de repères de crues.

  La création du bloc de compétence GEMAPI pourra encore modifier les priorités et engendrer de nouveaux besoins en matière d'études ou de travaux pour la seconde phase du PAPI.

- ✓ 40 % de la somme total du PAPI est engagée.

  Le montant total du PAPI a été réduit de 70 000 €, somme principalement prélevée à l'axe 1. Les baisses de coût sont liées à des réalisations en interne ou à la mise en place de partenariats.

Volet B3 – Gestion quantitative de la ressource en eau

5.4.1. Avancement technique et financier

Le volet B3 réuni 9 actions, dont 7 de priorité 1, réparties sur 3 Maîtres d'ouvrage différents. L'ensemble des actions devraient être lancées à ce jour.

La CCPAL et le PnrL sont les maîtres d'ouvrage essentiels de ce volet.

Le montant total du volet est de 4 557 800 € HT.

Plus des deux tiers des actions sont engagés.

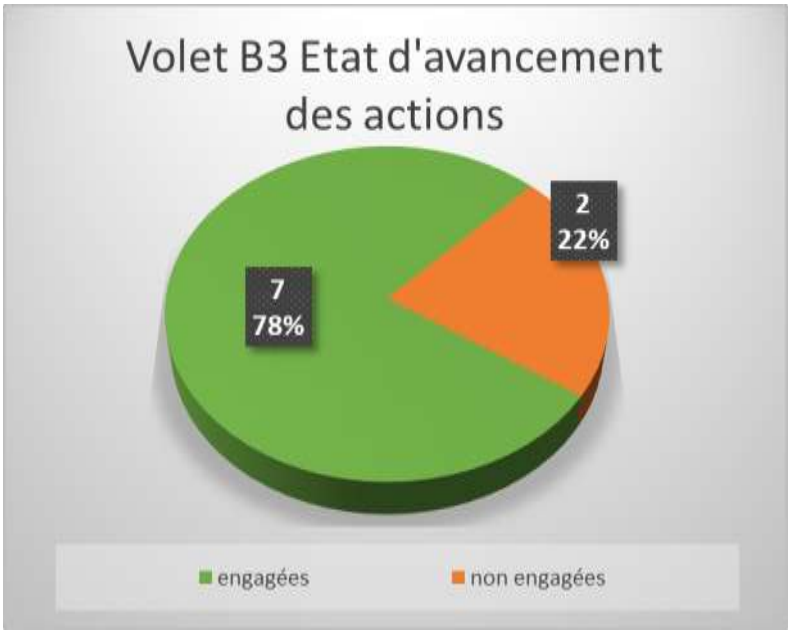

Volet B3 - RESSOURCE Enjeu : Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir								
OBJECTIFS	Action			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Echéancier prévisionnel	Action engagée	Financement engagé
	N° Action	*Ref. dispo SAGE*	Libellé ACTION					
Améliorer et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages	**B3_1**	***D1***	**Pérenniser le réseau de suivi des eaux superficielles**	PNR Luberon	10 000 € HT	2015-2021	oui	oui
	B3_2	***D2***	**Structurer et pérenniser un réseau de suivi des eaux souterraines**	PNR Luberon	0 € HT	2015-2021	non	non
	B3_3	***D3***	**Compléter le recensement des forages individuels**	PNR Luberon	10 000 € HT	2016-2017	non	non

Concernant les objectifs d'amélioration de la connaissance sur les ressources :

- ✓ L'action de pérennisation du suivi des eaux superficielle est initiée et le Parc Naturel Régional du Luberon a renforcé les fréquences de suivi (bimensuel voire hebdomadaire en étiage sur les stations de référence) conformément à la disposition 1 du SAGE. La station de la Bégude sera équipée par le SPC Grand Delta à la suite des travaux d'équipement par le CD84 dans le cadre du volet B1.

- ✓ Le suivi des eaux souterraines est reporté sans dates prévues de réalisation. L'étude du Conseil départemental n'a pas montré l'intérêt d'un suivi dans le cadre de la politique de l'eau du département au vue de la complexité de l'hydrogéologie.

- ✓ L'action « compléter le recensement des forages individuels » n'a pas été lancée en 2017 comme prévue. Elle reste néanmoins une priorité pour le territoire et pour le maître d'ouvrage. Le PnrL prévoit d'engager un stagiaire pour permettre le lancement de l'action en 2018.

Volet B3 - RESSOURCE Enjeu : Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir								
OBJECTIFS	Action			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Echéancier prévisionnel	Action engagée	Financement engagé
	N° Action	*Ref. dispo SAGE*	Libellé ACTION					
Agir pour préserver durablement les ressources et satisfaires les usages	**B3_4**	***D11***	**Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable**	CCPA-L	1 770 000 € HT	2015-2018	oui	oui
	B3_5	***D13***	**Sécuriser l'irrigation agricole et assurer la substitution dans le Calavon**	PNR Luberon / exploitants agricoles	820 000 € HT	2015-2019	oui	oui
	B3_6	***D14***	**Réduire les fuites sur les réseaux AEP**	CCPA-L	1 229 000 € HT	2015-2021	oui	oui
	B3_7	***D14***	**Diagnostiquer les réseaux AEP et assurer leur renouvellement**	CCPA-L	400 000 € HT	2015-2021	oui	oui
	B3_8	***D14, D15***	**Accompagner la réalisation d'audit du patrimoine public**	PNR Luberon	75 000 € HT	2015-2021	oui	oui
	B3_9	***D14, D15***	**Créer un poste pour mettre en œuvre les actions d'économie d'eau**	CCPA-L	243 800 € HT	2015-2021	oui	oui

Le volet ressource bénéficie de la bonne avancée des actions de la CCPAL qui visent à sécuriser l'approvisionnement et à augmenter le rendement des réseaux. Face au grand nombre d'action à mener, la CCPAL doit prioriser certaines actions. Les actions d'augmentation du rendement des réseaux sont privilégiées. Le poste créé dans le cadre de l'action B3_9 contribue grandement à la bonne avancée de ces actions.

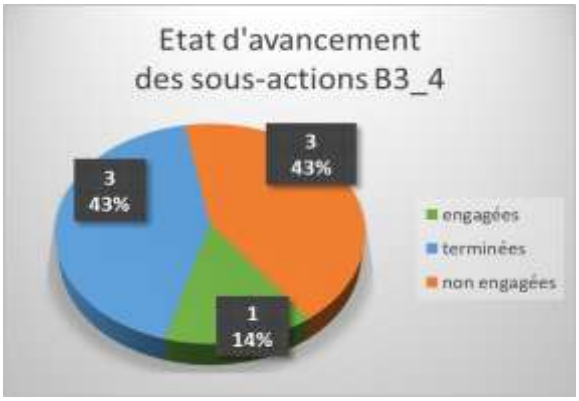

L'ensemble des actions de sécurisation sont engagées que ce soit en matière de réseau pour l'eau potable ou en matière de solutions de substitution pour l'irrigation agricole. Seules les actions sur les réservoirs sont repoussées. L'étude de sécurisation de l'irrigation agricole est terminée, 8 projets ont été retenus à l'échelle du Calavon et du Largues. 2 projets sont étudiés dans le département des Alpes de Hautes Provence sur le Calavon ; la maitrise d'ouvrage est portée par les exploitants avec un appui technique de la Chambre d'Agriculture du 04. Pour le 84, les études préalables aux travaux concernant les 3 projets retenus sont bloquées. Les agriculteurs refusent de payer l'autofinancement des études, aucune solution de financement n'est trouvée à ce jour.

L'action d'audit du patrimoine public a été lancé en 2017 par l'association GESPER dans le cadre de leur projet d'accompagnement régional. 3 audits ont été menés sur les communes des Taillades, Cabrières et Viens dans le cadre de l'opération économisons l'eau. Pour mieux répondre à la demande, le PNRL a lancé une réflexion de grande ampleur avec une étude de préfiguration d'un service d'économies d'eau à destination des communes et EPCI.

7 actions sont prioritaires regroupant les 3 objectifs que sont la connaissance, la sécurisation et les économies d'eau. Des actions sur l'ensemble de ces thèmes sont lancées. Le programme « économisons l'eau » du PnrL a été relancé en 2017 (cf. action C9).

Point gouvernance : le groupe ressource s'est réuni le 13 juin 2017. Le 19 septembre 2017 la CLE a émis un avis favorable à la mise en place d'une Zone de Répartition des Eaux sur le secteur du haut Calavon.

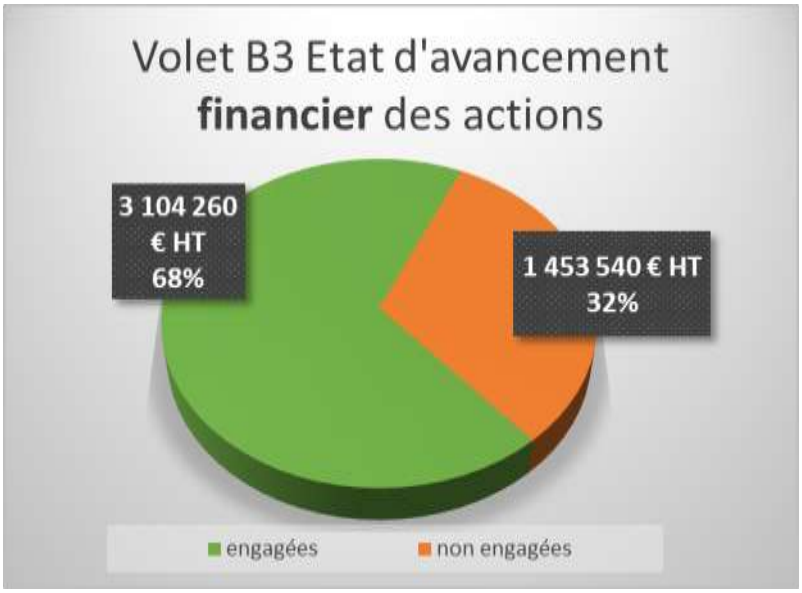

68 % des sommes du volet sont engagées aujourd'hui. Cet engagement important est dû en grand partie au lancement des travaux de réduction de fuites sur les réseaux de la CCPAL.

Le montant de l'aménagement du captage de la Bégude a été réévalué à 180 000 €. Une étude complémentaire a été réalisée par la CCPAL pour optimiser les travaux de réduction des fuites sur le réseau AEP. Initialement les poses de débitmètres ne concernaient que les zones urbaines. L'étude a montré qu'il était plus efficace d'équiper les 13 communes en régie de la CCPAL. Le montant alloué à cette dépense passe alors de 179 000 € à 1 000 000 €. Une demande d'avance budgétaire sera effectuée par la CCPAL pour ce projet.

5.4.2. Cohérence avec le PDM et les partenaires financiers

Au regard, du SDAGE, les actions identifiées comme prioritaires par l'Agence de l'Eau dans ce volet sont les suivantes :

Réf. action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu	Avancement à mi-parcours
B3-3	PNRL	Compléter le recensement des forages individuels	Réalisé à 80%	Lancement en 2018
B3-5-a	PNRL	Etudier des substitutions de ressources du Calavon	Achevé	Achevé
B3-5-b	PNRL Exploitants agricoles	Si opportunité démontrée, réaliser les travaux de substitution	Engagé	Etudes en phase projet sur le département 04
B3-7-a	CCPAL	Diagnostiquer les réseaux AEP	Achevé	Engagé
B3-7-b	CCPAL	Renouvellement des réseaux AEP	Engagé	Engagé
B-3-9	CCPAL	Création d'un poste pour mise en action des économies d'eau	Engagement dès 2015 sur 3 ans, et à poursuivre si besoin	Terminé

Ce volet contribue à répondre aux orientations fondamentales ci-dessous :

- ✓ OF 7 : « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir » notamment à travers les dispositions 7-01 à 7-03 et 7-05 à 7-06.

Enfin, le tableau ci-après synthétique l'avancée du volet au regard des actions inscrites au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) :

Code OSMOSE de l'action	Action CR	Libellé action	Titre de l'action PAOT	Commentaire de l'action	Niveau d'avancement de l'action
I-D7662265	B03	Autres règles de partage	Rédaction du PGRE		Terminée
I-D7682273	B3_04	Gestion stratégique	mise en réseau des ouvrages suite Céreste		Prévisionnelle
I-D7642268	B3_05	Economie d'eau - Agriculture	autres travaux prévus au contrat hors retenues collinaires suite à l'étude SCP		Prévisionnelle
I-D7642263	B3_05	Economie d'eau - Agriculture	étude de sécurisation en eau du haut Calavon (SCP)		Terminée
I-D7672272	B3_05	Ressource de substitution	Réalisation des retenues collinaires suite à l'étude SCP		Prévisionnelle
I-D7672266	B3_05	Ressource de substitution	retenues collinaires suite étude SCP	concerne aussi le 84	Prévisionnelle
I-D7652289	B3_06	Economie d'eau - Particuliers et collectivités	réduction des fuites sur les réseaux AEP Apt	engagement d'un chargée de mission pour économies d'eau sur CCPAL (2016). Etude en cours.	Terminée
I-D7652271	B3_06	Economie d'eau - Particuliers et collectivités	réduction des fuites sur les réseaux AEP Céreste	engagement d'un chargée de mission prévu pour économies d'eau sur CCPAL (2016), réalisation d'une étude globale. Début des travaux prévu en 2017-2018.	Engagée
I-D7652264	B3_06	Economie d'eau - Particuliers et collectivités	réduction des fuites sur les réseaux AEP Viens et St Martin de Castillon	engagement d'un chargée de mission prévu pour économies d'eau sur CCPAL (2016). maj fb; fait	Terminée
I-D7682267	B3_04	Gestion stratégique	mise en réseau des ouvrages		Terminée

5.4.3. Synthèse

✓ Le volet B3 réuni 9 actions, dont 7 de priorité 1, réparties sur 3 Maîtres d'ouvrage différents. La CCPAL et le PnrL sont les maîtres d'ouvrage essentiels de ce volet.

Le montant total du volet est de 4 557 800 € HT avec un engagement à mi-parcours de 68 % et plus de deux tiers des actions sur l'ensemble des objectifs.

✓ Concernant les objectifs d'amélioration de la connaissance sur les ressources :

- Renforcement des fréquences de suivi conformément à la disposition 1 du SAGE dans le cadre du suivi des eaux superficielle. La station de la Bégude est équipée.
- Le suivi des eaux souterraines est reporté sans dates prévues de réalisation compte tenu de l'absence d'intérêt d'un suivi démontré par l''étude du Conseil départemental.
- Le PnrL prévoit d'engager un stagiaire en 2018 pour lancer l'action « compléter le recensement des forages individuels », qui reste une priorité.

✓ Concernant les objectifs de préservation de la ressource et de satisfaction des usages :

- Bonne avancée du volet, due notamment aux actions de la CCPAL qui visent à sécuriser l'approvisionnement et à augmenter le rendement des réseaux. Face au grand nombre d'action à mener, la CCPAL doit prioriser certaines actions à la faveur de l'augmentation du rendement des réseaux.
- Engagement de l'ensemble des actions de sécurisation (réseau d'eau potable et substitution pour l'irrigation agricole). L'étude de sécurisation de l'irrigation agricole est terminée, 8 projets ont été retenus à l'échelle du Calavon et du Largues. Là où les agriculteurs portent la maîtrise d'ouvrage sur le 04, aucune solution de financement ne voit le jour sur le 84.
- Les 3 audits menés sur les communes des Taillades, Cabrières et Viens ont conduit le PnrL à réfléchir à la possibilité de mettre en place un service d'économie d'eau à destination des communes.
- Le programme « économisons l'eau » du PnrL a été relancé en 2017 (cf. action C9).

✓ Contribution aux orientations fondamentales du SDAGE :

- OF 7 : « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir » notamment à travers les dispositions 7-01 à 7-03 et 7-05 à 7-06.

Réponse aux actions inscrites au PAOT, notamment par les actions d'économie d'eau

L'ensemble des actions identifiées comme prioritaires pour l'Agence de l'Eau au regard des objectifs du SDAGE est engagé.

5.5. Volet C – Gouvernance et communication

5.5.1. Avancement technique et financier

Le volet C réuni 11 actions réparties sur 3 Maîtres d'ouvrage différents. 10 actions devraient être lancées à ce jour. Les actions de ce volet sont réparties en deux sous-groupes. Les actions C1 à C5 appartiennent au sous-groupe gouvernance et suivi, les actions C6 à C11 sont regroupées sous l'appellation communication et sensibilisation.

Le montant total est de 2 055 900 € HT répartis respectivement à hauteur de 1 672 500 € HT dans le sous-volet gouvernance/suivi et 383 400 € HT dans le sous-volet communication.

La majorité des actions est lancée avec un engagement global de 73 % du volet, soit 8 actions.

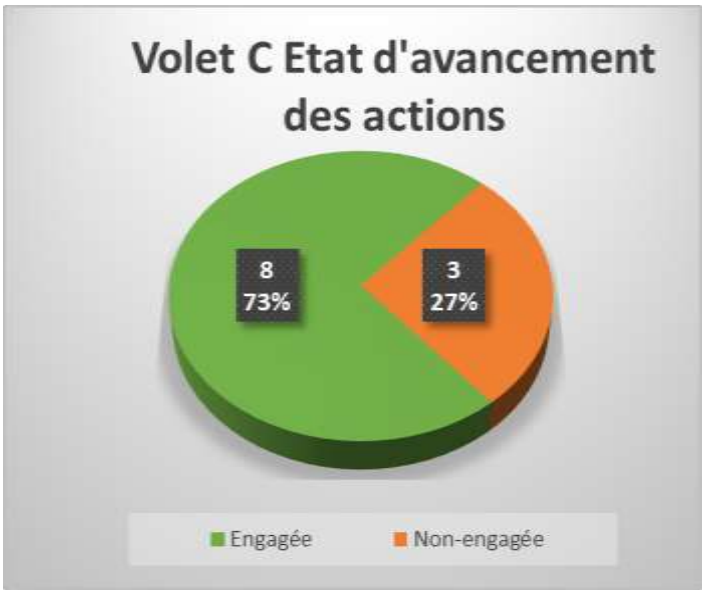

C1 - Gouvernance et suivi Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du SAGE et du Contrat de Rivière Calavon - Coulon								
OBJECTIFS	Actions			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Echéancier prévisionnel	Action engagée	Financement engagée
	N° ACTION	*Ref. dispo SAGE*	libelle action					
Organiser, appliquer et faire vivre le Contrat de Rivière et le SAGE	C_1	D84, D85, D87, D88, D91, D92,	Animationdu SAGE et du Contrat de Rivière - Pérennisation de l'équipe technique	PNRL/SIRCC	1 432 500 €	2015-2021	oui	oui
	C_2	D90	Réalisation et diffusion d'un guide d'application du SAGE dans les documents d'urbanisme	PNRL	10 000 €	2015-2016	oui	oui
	C_3	D92, D93	Expertise juridique et financière du SIRCC	SIRCC	30 000 €	2015-2017	oui	oui
Suivre, évaluer et valoriser les avancées du SAGE et du Contrat de Rivière	C_4	D94	Mettre en place et faire vivre un observatoire de l'eau	PNR/ SIRCC	120 000 €	2016-2017	oui	non
	C_5	D95, D96	Réalisation du bilan final du Contrat de Rivière et du SAGE	PNRL / SIRCC	80 000 €	2020-2021	non	non

Deux postes sont dédiés à l'animation du SAGE et du Contrat de rivière (C1). Un changement de l'animateur du contrat a récemment eu lieu au SIRCC. Ce nouvel animateur intervient ainsi désormais étroitement avec l'animatrice PAPI et la CLE.

Les actions de gouvernance en lien avec les documents d'urbanisme (C2) ou la création de la compétence GEMAPI (C3) sont lancées. Le guide d'application du SAGE dans les documents d'urbanisme est disponible ainsi que sa plaquette de présentation. Le guide se présente sous la forme d'un outil informatique et non d'une plaquette comme cela été prévu. Cette modification est une valeur ajoutée importante à l'action. *(https://www.parcduluberon.fr/guide-sage/).*

C2 - Communication et sensibilisation Développer une culture commune de la rivière et des milieux								
OBJECTIFS	Actions			Maître d'ouvrage	MONTANT ESTIMATIF	Echéancier prévisionnel	Action engagée	Financement engagée
	N° ACTION	*Ref. dispo SAGE*	libelle action					
Partager les connaissances pour contribuer à la réappropriation et au mieux vivre avec nos rivières	C_6	D104, D105, D106, D107	Définition d'une stratégie de communication et création d'outils de communication sur le Contrat de Rivière et du SAGE	SIRCC/ PNRL	70 000 € HT	2015-2021	oui	oui
	C_7		Mise en place et animation de programmes d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) auprès des scolaires	PNRL	109 400 € HT	2015-2021	oui	oui
	C_8	D100, D101, D102, D103, D104	Sensibilisation aux richesses écologiques des milieux aquatiques du bassin versant	PNRL / SIRCC/ CEN	22 000 € HT	2015-2021	non	non
Favoriser les changements de pratiques sur l'eau et les milieux et en mesurer progressivement les effets	C_9	D15, D16, D17, D108	Sensibilisation aux économies d'eau	PNRL	132 000 € HT	2015-2021	oui	oui
	C_10	D33, D36, D109	Sensibilisation à la réduction des produits phytosanitaires non agricoles et agricoles	PNRL	30 000 € HT	2015-2021	oui	oui
	C_11	D111	Étude sociologique sur les changements de perceptions et pratiques sur la rivière et les milieux aquatiques	PNRL	20 000 € HT	2019-2020	non	non

Les actions de communication sensibilisation visant au partage des connaissances sont bien avancées. L'action de sensibilisation à la réduction des produits phytosanitaires est fortement engagée. L'action « économisons l'eau a été engagée en 2017.

L'EEDD qui était bien avancée jusqu'en 2017, est aujourd'hui bloquée pour des raisons financières. Certaines actions se poursuivent tout de même auprès des scolaires, dans un périmètre plus restreint, notamment dans le cadre économisons l'eau

La mise en place d'un observatoire de l'eau (développement du SIT du PnrL – action C4) devait être menée en 2016. Pour des raisons financières, cette action est partiellement engagée. En effet, elle est menée, en interne par le PnrL, à l'aide de moyens toutefois limités.

L'action de sensibilisation à la richesse écologique des milieux a également été reportée pour les mêmes raisons. A priori cette action ne pourra être lancée qu'en seconde partie du contrat si des financements s'avèrent possibles. Toutefois, des actions de sensibilisation auprès du grand public sont réalisées ponctuellement sur des sites en gestion comme la Virginière, les prairies de l'Encrême, dans le cadre des sorties buissonnières organisées par le PnrL notamment.

Neuf actions de ce volet sont définies comme prioritaires. L'ensemble des actions est lancé.

Ce volet présente un engagement financier de 53 %. Une réévaluation, notamment de l'action C3, dont l'étude SOCLE affiche un montant supplémentaire de 30 000 € HT.

D'une manière générale, le PnrL rencontre des difficultés pour réaliser l'ensemble des actions prévues. En l'absence de financement tel qu'envisagé initialement, certaines actions ont été partiellement lancées dans des cadres autres que le CR (mais répondant aux même objectifs) et avec les moyens à disposition.

5.5.2. Cohérence avec le PDM et les partenaires financiers

Le tableau suivant présente l'avancement des actions identifiées comme prioritaires par l'Agence de l'Eau au regard de l'avancée du SDAGE :

Réf. action	Maîtres d'ouvrage	Opération	Avancement attendu	Avancement à mi-parcours
C-9	PNRL	Sensibilisation sur les économies d'eau et connaissances sur forages domestiques	Engagement dès 2015 sur 3 ans, et à poursuivre si besoin	Engagée
C-10	PNRL	Sensibilisation à la réduction des produits phytosanitaires	Engagement dès 2015 sur 3 ans, et à poursuivre si besoin	Engagée

Concernant les orientations fondamentales du SDAGE auxquelles répond ce volet, il s'agit principalement de l'orientation OF 4 « Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau » et notamment à travers les dispositions 4-01 à 4-05 et 4-07.

5.5.3. Synthèse

✓ Le volet C réuni 11 actions réparties sur 3 Maîtres d'ouvrage différents.

Le montant total est de 2 055 900 € HT :
- 1 672 500 € HT dans le sous-volet gouvernance/suivi,
- 383 400 € HT dans le sous-volet communication,

Niveau d'engagement du volet : 73 %

Bon avancement des actions de gouvernance en lien avec les documents d'urbanisme (C2) ou la création de la compétence GEMAPI (C3)

✓ Le guide d'application du SAGE dans les documents d'urbanisme est disponible et se présente sous la forme d'un outil informatique.

Fort engagement des actions de communication/sensibilisation visant au partage des connaissances et à la réduction des produits phytosanitaires.

Difficultés pour le PnrL de réaliser l'ensemble des actions prévues comptes tenu des manques de moyens humain et financier

✓ Contribution aux orientations fondamentales du SDAGE :

- OF 4 « Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau » (dispositions 4-01 à 4-05 et 4-07).

Les actions de sensibilisation aux économies d'eau et à la réduction de produits phytosanitaires, identifiées comme prioritaires par l'Agence de l'Eau ont bien été lancées.

6. BILAN GENERAL – SYNTHESE ET PERSPECTIVES

6.1. Etat d'avancement des actions du contrat

69% des actions du contrat de rivière sont lancées. Ce nombre très encourageant s'explique par le nombre important de maîtres d'ouvrage impliqués dans le contrat.

Le tableau suivant précise, volet par volet, le nombre d'actions engagées :

Etat d'avancement des actions			
	Prévues	Engagée	Avancée
Volet A	15	11	73%
Volet B1	14	12	86%
Volet B2	29	16	55%
Volet B3	9	7	78%
Volet C	11	8	73%
Total	**78**	**54**	**69%**

Etat d'avancement financiers des actions du contrat

Le tableau suivant précise volet par volet le volume financier engagé :

Montant engagé par volet			
	Prévues	Engagée	Avancée
Volet A	17 171 147 € HT	5 887 964 € HT	34%
Volet B1	3 205 632 € HT	996 695 € HT	31%
Volet B2	13 435 000 € HT	5 381 557 € HT	40%
Volet B3	4 557 800 € HT	3 104 260 € HT	68%
Volet C	2 055 900 € HT	1 093 273 € HT	53%
Total	**40 425 479 € HT**	**16 463 749 € HT**	**41%**

D'une manière générale, l'écart entre le nombre d'actions engagées et les montants financiers s'explique par le lancement des études préalables aux travaux.

L'engagement financier sur 2018 devrait ainsi faire l'objet d'une augmentation significative compte tenu de la programmation d'actions à venir.

6.2. Perspectives

La grande majorité des actions est déjà engagée à mi-parcours. La seconde partie du contrat sera donc consacrée à la poursuite des actions déjà engagées avec le passage à la réalisation de travaux qui nécessiteront le maintien des financements des taux de financements.

- ✓ En termes de qualité, de nombreux travaux sont prévus, notamment en matière d'assainissement : réseaux, STEP d'Apt, des Taillades, Cavaillon Est.

- ✓ Concernant l'aspect milieu, là aussi, des actions, actuellement au stade étude, seront concrétisées par des phases travaux (restauration du site de la Pérussière, site du Plan).

- ✓ Les actions déjà lancées en faveur de la gestion du risque vont être poursuivies avec, notamment, le programme d'entretien des cours d'eau, les travaux d'aménagement de la plaine aval et la mise en application d'actions de ralentissement des écoulements suite à l'étude ZEC.

- ✓ La CCPAL va poursuivre les actions initiées au titre du volet « gestion quantitative » avec, pour priorités, la sécurisation de l'AEP.

- ✓ Dans le cadre du volet C, la finalisation de l'étude de stratégie permettra de préciser et hiérarchiser la programmation des actions d'ici la fin d'année 2018. Certaines actions de communication comme la sensibilisation aux économies d'eau vont être reconduites.

Certaines actions, non initiées jusqu'ici, ou alors très partiellement, vont cependant être lancées. A cette occasion, certaines fiches actions vont devoir être réactualisées.

- ✓ Ainsi, le lancement de l'action A1, prévu début 2018, est primordial à la bonne avancée du contrat. En effet cette action, du fait de sa valeur de diagnostic, sera utile à d'autres actions et au suivi des indicateurs du contrat. C'est notamment le cas du schéma de lutte contre les pollutions, qui bénéficié d'une aide spécifique contractuelle de l'agence de l'eau et qui s'appuiera sur ce suivi dans sa phase « recensement ».

- ✓ Le volet B1 fera l'objet de plusieurs modifications. En effet, le SIRCC a placé l'action de stratégie foncière dans ses priorités. Par ailleurs, dans le cadre de la clarification des compétences des différents maîtres d'ouvrages, certaines fiches actions vont devoir être modifiées. C'est le cas, par exemple, de la restauration du site du plan, dont l'aspect « hydromorphologique » va être confiée au SIRCC. Il en est de même pour le suivi des bandes actives, dont la maîtrise d'ouvrage va être réactualisée à la faveur du syndicat. Par ailleurs, d'autres actions, comme la suppression d'ouvrages latéraux, dont le lancement était inhérent aux conclusions de l'étude ZEC, vont devoir nécessiter un complément d'investigations. L'étude bilan du plan de gestion devrait, quant à elle, permettre d'inscrire de nouvelles actions.

- ✓ Pour le volet B2 : les axes relatifs à l'alerte et à la réduction de vulnérabilité souffrent d'un retard important. La priorité doit être donnée au lancement des actions incluses dans ces axes.

- ✓ Concernant le volet B3 : les actions de recensement des forages individuels et de renouvellement de réseau AEP sont essentielles à l'atteinte des objectifs du contrat. Ces actions impliquent des moyens techniques et financiers qui ne sont pas disponibles aujourd'hui.

D’une manière générale, le soutien des financeurs reste indispensable à la bonne avancée du contrat. De plus en plus de difficultés apparaissent en matière d’autofinancement et les priorités des maîtres d’ouvrage sont de plus en plus concentrées.

Le reste de l’année 2018 sera donc consacré à la rencontre des différents maîtres d’ouvrages, afin de préciser avec eux les actions à lancer au regard de la programmation déjà établie et des priorités d’ici 2020. Cette phase de prospection permettra, au cours de l’automne, de présenter en réunion de CLE, les actions à inscrire ou à modifier dans la seconde phase du contrat. Ce projet de seconde phase sera ainsi présenté aux partenaires financiers d’ici la fin d’année afin de solliciter leur engagement sur la deuxième partie du contrat.